



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 30 mars 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 février 2016, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 mars 2016, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

12.008 (Ajout) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Commission des services électriques, Division de la gestion du réseau - 1160128001

Accorder un contrat à Béton Mobile du Québec pour la fourniture de béton sec livré sur le chantier - Dépense maximale de 107 886,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1608 (2 soumissionnaires)

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1166133001

Exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec Séкуро Vision inc. (CE13 0562), pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes (Montant estimé de la prolongation : 40 412,12 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des transports - 1165309001

Conclure 2 ententes-cadres de services professionnels avec Stantec Experts-conseils ltée et CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents - Appel d'offres public 16-14972 (6 soumissionnaires) (Montant estimé : 2 244 760,40 \$ et 1 691 569,69 \$, taxes incluses) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de services professionnels

CE Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement - 1166850003

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Transit Arpenteurs-géomètres inc. et Groupe Geninov inc., pour des services de surveillance de travaux - Appel d'offres public 1606 (5 soumissionnaires) (Montrant estimé : (202 068,56 \$ et 197 527,05 \$, taxes incluses) - Approuver les projets de convention à cet effet

20.006 Contrat de services professionnels

CE Verdun , Direction des travaux publics - 1166459001

Autoriser une dépense additionnelle de 28 130,93 \$, taxes incluses pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat à G&S Consultants S.E.N.C. (CE15 0736), majorant ainsi le montant total de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 23 mars 2016, 8 h 30, à l'article 20.004

20.007 Entente

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1160522001

Approuver une entente avec la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours pour l'aménagement du parvis et des trottoirs - Projet de la rue Saint-Paul

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.008 Immeuble - Acquisition

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1156692004

Accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, et accepter l'hypothèque accordée par ces derniers en faveur de la Ville de Montréal, publiée au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.009 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1166896006

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Ville-Marie

20.010 Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1166896007

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement de Ville-Marie

20.011 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151027010

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables - Fermer comme domaine public le lot 5 515 316 au cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1157029001

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports du Québec, pour une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2015, une parcelle de terrain située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, connue comme étant une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 387 m², à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air pour une recette totale de 28 300 \$, taxes exclues

20.014 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161375002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ à 78 organismes, pour l'année 2016, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1161103001

Accorder un soutien financier de 205 000 \$ à Cirque Éloïze pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie - Approuver un projet de convention à cet effet

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1151103005

Approuver le projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000 \$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion - Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics - 1160725001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1700, rue Le Ber

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1164310001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 5 au 7 avril 2016, afin de participer au congrès Cities Reducing Poverty: When Mayors Lead, à Edmonton - Montant estimé : 2 013,15 \$

30.003 Administration - Nomination de membres

CG Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs - 1164794002

Nommer monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1161543003

Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 19e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 12 mai 2016

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1161361001

Adopter le projet de règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016)

40.003 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1154278003

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) de sorte à augmenter l'emprunt de 55 710 000 \$ pour un total de 64 798 000 \$

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1167235001

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux

40.005 Règlement - Autre sujet

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166826003

Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	16
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	11

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 24 février 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0292

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 24 février 2016, en y retirant les articles 20.001 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0293

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat à Pneus SP inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14345 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164472005

CE16 0294

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 404 752,46 \$, taxes incluses, pour la réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 378 902,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6715;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156316014

CE16 0295

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils divers de différentes marques;
- 2 - d'accorder à Le Groupe J.S.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14953;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1165331001

CE16 0296

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage St-Denis (Des Carrières), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 873,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3253-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1163334002

CE16 0297

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 241 695,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 198 005,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6708 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166316002

CE16 0298

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 112 186,91 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à J.M.O. Climatisation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 264,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5816;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1165350001

CE16 0299

Vu la résolution CA16 20 0074 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 1er février 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13, avenue Strathyre, dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 450 001,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 402601;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1163413001

CE16 0300

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Société du Jardin de Chine de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la Société du Jardin de Chine de Montréal la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160715001

CE16 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 1 490 396, 1 999 275, 1 998 971, 1 998 980, 1 998 981, 1 999 036, 1 998 985, 1 999 048, 1 999 293, d'une partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et d'une partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier;
- 3 - de mandater la Division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et de la partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 4 - d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1166896001

CE16 0302

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 1 998 257, 1 999 139, 1 999 164, 1 999 169, 1 999 171, 1 999 124, 1 999 068, 1 999 069 et 1 999 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166896002

CE16 0303

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 698 616, 2 698 617, 2 698 633, 2 698 706, 2 500 803 et 2 500 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1166896003

CE16 0304

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, la description des lots 2 698 647, 2 698 659, 2 736 159, 2 698 673, 2 698 676, 2 698 677, 2 698 678, 2 698 688 et 2 698 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;

- 2 - de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1166896004

CE16 0305

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 160 \$ à Circuit-Est pour l'acquisition d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1166344002

CE16 0306

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de mesdames Roxanne Sarah Bernard et Sylvie Tessier, des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 20 897,45 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission, par le Service des finances, de reçus officiels aux fins d'impôt aux donatrices, pour un montant total de 20 897,45 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3 - d'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de Mme Roxanne Sarah Bernard, pour une valeur de 555,45 \$, et de Mme Sylvie Tessier, pour une valeur de 20 342 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1163426001

CE16 0307

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 350 000 \$ à l'Impact de Montréal F.C. pour un projet de restauration de l'immeuble de l'ancienne caserne Letourneux, situé au 4300, rue Notre-Dame Est et au 411, avenue Letourneux, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1160604002

CE16 0308

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement, découlant de la politique de déneigement de la Ville de Montréal, pour l'hiver 2015-2016.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160957001

CE16 0309

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de maire de l'arrondissement de Montréal-Nord, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser une dépense de 499 181 \$, taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- 3 - d'autoriser une dépense de 36 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;
- 4 - d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin;

5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163430004

Levée de la séance à 8 h 42

70.001

Les résolutions CE16 0292 à CE16 0309 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 mars 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
Mme Mary Deros, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0310

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 mars 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.005, 20.006, 20.014 et 30.002.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0311

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0312

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0313

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le seuil nord du projet Bonaventure;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1160230002

CE16 0314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 295 747,03 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une période de 24 mois, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant,

- 2- d'accorder à Électromega ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 736,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14589;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1160748001

CE16 0315

Vu la résolution CA16 240012 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie en date du 9 février 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et la plantation des végétaux prévues au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 197 598,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156071003

CE16 0316

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 281 127,68 \$, taxes incluses, pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Compteurs Lecomte ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 234 273,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14817 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166236001

CE16 0317

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;
- 2- d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14806 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155331010

CE16 0318

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 193 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153482006

CE16 0319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 853 686,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040, avenue du Parc, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 196,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5763;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1163456002

CE16 0320

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 116 783,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 783,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324002;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1154102005

CE16 0321

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Construction Sojo inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de mise à niveau des transports verticaux au Musée Pointe-à-Callière (2452 et 21), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 345,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5819;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1160660001

CE16 0322

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia, pour une somme maximale de 372 118,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14932;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1166708002

CE16 0323

Il est

RÉSOLU :

- 1- de retenir les services professionnels de Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM) et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM), en application de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1164403001

CE16 0324

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure, conformément à la loi, une entente-cadre de gré à gré d'une durée de 4 ans, avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture sur demande de services cellulaires (voix et transmission de données) conformément à son offre de services;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Ville, tous documents reliés à cette entente;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1156871002

CE16 0325

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Les Productions Feux Sacrés inc. pour la mise sur pied des activités de développement et le soutien au fonctionnement pour l'Espace Ashukan, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1153972001

CE16 0326

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financée par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161197003

CE16 0327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, pour 2016, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Rouge, conformément l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1166841001

CE16 0328

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 2 704,33 \$ relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 5 au 10 mars 2016 à Paris (France) afin de prendre part à la 2^e édition de la Semaine Montréal@Paris;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1167034001

CE16 0329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre la rue Olivier-Lejeune et le boulevard Rivière-des-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
- 2- de demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux;
- 3- d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 49 408,44 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1166978001

CE16 0330

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception de deux subventions de 13 498 \$ provenant d'une part, du Programme d'aide aux musées du ministre du Patrimoine canadien et, d'autre part, de la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour un montant total de 26 996 \$, pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal;
- 2- d'approuver les projets d'accords de subvention entre ces organismes et la Ville, établissant les modalités et conditions de versement de ces subventions;
- 3- d'autoriser la directrice du Biodôme de Montréal à signer les deux accords de subvention pour et au nom de la Ville;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150429002

CE16 0331

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160879001

CE16 0332

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 1 775 461 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines, pour optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et consolider la fonction de contremaître;
 - 2- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 887 760 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes;
 - 3- d'autoriser le report des sommes inutilisées en formation pour les années suivantes;
- le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1166750001

CE16 0333

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124,73 \$).

Adopté à l'unanimité.

30.008 1163894002

CE16 0334

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente intervenue entre le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et la Ville de Montréal pour un montant de 1 692 000 \$ dont 892 000 \$ reste à payer à la suite de l'expropriation par le CHUM du lot 1 181 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec bâtisse dessus construite portant les numéros 305-365, rue Saint-Antoine Est, à Montréal dans laquelle la Ville de Montréal était locataire, le tout représentant l'indemnité finale totale à titre de locataire pour la Ville de Montréal;

- l'indemnité totale finale sera payée par chèque émis à l'ordre de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1160326001

CE16 0335

Vu la résolution CA16 27 0050 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 2 février 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1160836001

CE16 0336

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en œuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1161180001

CE16 0337

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1164213001

CE16 0338

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1160504001

CE16 0339

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-156-1 de la Société de transport de Montréal, modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de vingt-neuf millions cinq cent mille dollars (29 500 000 \$) pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à trois cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent mille dollars (394 500 000 \$), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.005 1166213001

CE16 0340

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1160498001

CE16 0341

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1165075001

CE16 0342

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016, conformément au *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1164396002

CE16 0343

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 29^e édition tenue les 22, 23 et 24 janvier 2016, portant respectivement sur les espaces vacants, l'accessibilité de la vie culturelle et économique, l'eau et la valorisation de l'art urbain.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1164320001

Levée de la séance à 9 h

70.001

Les résolutions CE16 0310 à CE16 0343 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.007
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.008
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160128001

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Béton Mobile du Québec pour la fourniture de béton sec livré sur le chantier. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 107 886,79\$ (taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Béton Mobile du Québec pour la fourniture de béton sec livré sur le chantier au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 1608 (2 soumissionnaires).
2. d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 107 886,79\$ (taxes incluses).
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-03-03 16:12

Signataire : Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION **Dossier # :1160128001**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Béton Mobile du Québec pour la fourniture de béton sec livré sur le chantier. Autoriser à cette fin une dépense maximale de 107 886,79\$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

L'octroi de ce contrat est essentiel aux opérations de la Commission des services électriques de Montréal. Dans le cadre de nos opérations quotidiennes, nous devons occasionnellement avoir recours à la réquisition de bétonnière pour des volumes allant de un (1) à deux (2) mètres cubes afin de réaliser notre mission.

Historiquement, la Commission des services électriques de Montréal utilisait de façon annuelle en moyenne 180 mètres cubes de différents types de béton, soit 100 mètres cubes de béton remblais, 50 mètres cubes de béton 20 MPA et 30 mètres cubes de béton 35 MPA.

Pour plus de stabilité, nous avons pris l'initiative d'octroyer un contrat de deux (2) ans suivant un processus d'appel d'offres public, publié sur le le site de SEAO. Ce contrat va nous permettre de s'assurer d'un approvisionnement en tout temps et à un prix convenu d'avance et ce, pour un période de deux (2) ans. L'octroi de ce contrat constitue la meilleure approche en terme d'approvisionnement mais aussi d'économie de gestion.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

La fourniture de béton pour des petites quantités de un (1) à deux (2) mètres cubes est essentielle pour accomplir notre mission lors de la réparation de conduits. Vous trouverez ci -joint un tableau représentatif de nos besoins pour les deux (2) prochaines années (bordereau des soumissions - béton).

JUSTIFICATION

Deux (2) soumissionnaires ont pris possession du cahier des charges et ont déposé une soumission. Vous trouverez ci-dessous les résultats.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Prix
Béton Mobile du Québec	107 886.79\$	Aucune	107 886.79\$
Les Clôtures Arboit	110 605,95\$	Aucune	110 605,95\$
Coût moyen des soumissions reçues		Aucune	109 246,37\$

Estimation des professionnels à l'interne		Aucune	88 050,00\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		Aucune	1 359,58\$ 1,26%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		Aucune	2 719,16\$ 2,52%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme		Aucune	19 836,79\$ 22%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		Aucune	2 719,16\$ 2,52%

L'écart de 22% entre l'estimé et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est attribuable à un élément majeur omis dans l'estimé réalisé à l'interne, soit le coût de transport. En effet, le coût de transport ajouté, l'estimé s'élève alors à 107 300\$, soit un écart de 0,5% entre l'estimé et le prix.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Après récupération des taxes, les crédits nécessaires s'élèvent à 94 630.60\$ et sont pris à même le budget de fonctionnement de la Commission des services électriques de Montréal.
Provenance et imputation :

Budget de fonctionnement – Agrégats et matériaux de construction.

2105.0010000.100806.06819.56504 : 94 630.60 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

NA

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

NA

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'octroi du contrat respecte en tout point les politiques, les règlements et l'encadrement administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Raymond GRAVEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-03-03

CE : 20.002
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Sécuro Vision inc., pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes à la suite de l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de la prolongation 40 412,12 \$ taxes incluses)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec Sécuro Vision inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes à la suite de l'appel d'offres public 13-12700 (CE13 0562) ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-17 13:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166133001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation, pour une période de douze (12) mois supplémentaires, de l'entente-cadre conclue avec la firme Séкуро Vision inc., pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes à la suite de l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de la prolongation 40 412,12 \$ taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, le Service de l'approvisionnement a lancé un appel d'offres pour octroyer une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes pour l'ensemble des corps de métiers de la Ville.

L'entente d'approvisionnement actuelle à la suite à l'appel d'offres public 13-12700 au montant estimé de 115 837,25 \$ arrivera à l'échéance le 14 mai 2016. Cet appel d'offres incluait une clause permettant à la Ville de prolonger la validité de l'entente pour une période de douze (12) mois supplémentaires. Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la première période de prolongation de douze (12) mois. Ainsi, la prolongation sera effective à partir du 15 mai 2016 pour se terminer le 14 mai 2017 au montant estimé de 40 412,12 \$ taxes incluses.

La firme Séкуро Vision inc a confirmé son intérêt par écrit. La lettre est en pièce jointe.

Le montant consommé jusqu'à maintenant de l'entente actuelle est de 114 501,02 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0562 - 8 mai 2013 - Conclure avec la firme Séкуро Vision inc., une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes à la suite de l'appel d'offres public 13-12700. (Montant estimé de l'entente 115 837,25 \$ taxes incluses) (3 soumissionnaires).

CE10 0045 - 13 janvier 2010 - Conclure avec la firme Centrale de facturation groupe regard sécurité, une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande de lunettes de sécurité de type prescription et de services connexes

à la suite de l'appel d'offres public 09-10932. (Montant estimé de l'entente 115 450,00 \$ taxes incluses) (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Prolongation de l'entente-cadre collective aux mêmes conditions de l'appel d'offres public 13 -12700 pour la fourniture, sur demande de lunettes de sécurité avec prescription et services connexes, au profit de l'ensemble des corps de métiers de la ville de Montréal dans l'exécution de leurs tâches. Cette prolongation permettra de répondre aux besoins exprimés par les employés et de respecter l'obligation de la Ville de fournir les équipements de protection individuelle dans le cadre de leur travail.

JUSTIFICATION

L'actuel fournisseur fournit un excellent service grâce à la qualité des articles, la proximité et le vaste réseau des cliniques à travers le Québec. Les prix demeurent fermes durant la période de la prolongation malgré l'augmentation des prix de l'ordre de 23% pour les montures et de 5% pour les lentilles, hausse principalement en raison de l'inflation et de la baisse du taux de change.

Aucune attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de ce contrat.

Le soumissionnaire ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les arrondissements et les services centraux pourront faire appel à cette entente.

Montant estimé pour la période de prolongation :

Consommation entente lunettes de sécurité	2013 (8 mois)	2014 (12 mois)	2015 (12 mois)	2016 (2 mois)	Prolongation 2016/2017 (12 mois)
Montant taxes incluses	22 702,05 \$	42 000,47 \$	42 802,25 \$	6 996,25 \$	40 412,12 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de l'entente fera perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de l'entente et des modalités d'achat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation : 15 mai 2016.

Fin : 14 mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-03-16



Dossier # : 1165309001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Stantec Experts-conseils ltée et CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 2 244 760,40 \$ et 1 691 569,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-14972 - (6 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure 2 ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14972 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Firme	Montant maximal (taxes incluses)
Stantec Experts-conseils ltée	2 244 760,40 \$
CIMA+ S.E.N.C	1 691 569,69 \$

3. d'imputer cette dépense à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-18 11:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165309001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Stantec Experts-conseils ltée et CIMA+ s.e.n.c., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 2 244 760,40 \$ et 1 691 569,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public No 16-14972 - (6 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Systèmes de transport intelligents

Dans le cadre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, plusieurs objectifs ont été mis de l'avant afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie des citoyens. Une des interventions proposées par ce plan est l'adoption d'un Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI). Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées aux transports pour rendre les réseaux plus sûrs, plus efficaces, plus fiables et plus écologiques. De plus, ces technologies permettent une utilisation optimale des infrastructures routières existantes. Le Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents a été élaboré en concertation avec les partenaires municipaux et propose des projets qui permettent d'assurer un déploiement optimal des STI dans la région montréalaise afin d'assurer un service accru pour les citoyens.

Ce plan comprend les volets suivants :

- Diffusion des informations du transport en commun et de la circulation

- 511 MONTRÉAL

- Géobase Montréal

- Géo-Trafic

- Droit de passage prioritaire pour les véhicules d'urgence et le transport en commun

- Intégration des mesures prioritaires BUS aux intersections - collaboration avec la STM pour son projet iBus
- Système de préemption pompiers aux abords des casernes
- Déploiement d'axes de préemption pompiers
- **Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) (STI-4) - terminé**
- **Gestion des opérations de construction et d'entretien**
 - Géo-Trafic
- **Gestion et coordination des urgences**
 - Corridors de mobilité intégrée (CMI)
- **Gestion du transport collectif**
 - iBus (STM)
 - Système de gestion bus pour véhicule Rive-sud et Rive-nord (AMT)
- **Gestion des données archivées**
 - CGMU
- **Système de communication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements**
 - Réseau de télémétrie urbaine CGMU
- **Système de corridors de mobilité intégrée**

Ententes-cadres antérieures

Depuis 2008, plusieurs ententes-cadres ont été conclues pour soutenir la Direction des transports afin d'effectuer les études et préparer les documents nécessaires à la réalisation des projets mentionnés dans le Plan de transport. Les principales ententes-cadre précédentes sont les suivantes :

Les enveloppes contractuelles des sept premières ententes-cadres d'une valeur totale de 21 M\$ couvrant les années 2008 à 2015 sont complètement utilisées. La huitième entente-cadre (1156848002) au montant de 1 399 087,96 \$ et couvrant la période 2015 et 2016 est utilisée à 98 %.

La Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) ne dispose plus de la marge de manœuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets prévus au Plan de transport et au Plan stratégique des systèmes de transport intelligents.

L'appel d'offres visant la conclusion de nouvelles ententes-cadres a été publié le 6 janvier 2016 dans le journal *Le Devoir* et le site internet SEAO et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 1er février 2016, pour une période totale de soumission de 26 jours calendrier. Initialement, la date de soumission était fixée au 25 janvier 2016 mais celle-ci a été reportée par addenda.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 30 juillet 2016.

Il est à noter que quatre (4) addendas ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points :

- Addenda 1 (13 janvier 2016) : Remplacement de texte dans le devis technique, formulaire d'offre de service fourni en format word et réponses aux questions.
- Addenda 2 (14 janvier 2016) : Réponses aux questions
- Addenda 3 (18 janvier 2016) : Report de date d'ouverture de l'appel d'offres et réponses aux questions
- Addenda 4 (25 janvier 2016) : Réponses aux questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0547 - 24 septembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes CIMA+ s.e.n.c. et Stantec Experts-conseils ltée, d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents pour une somme maximale respective de 921 237,19 \$ et 477 850,77 \$ (Appel d'offres public No 15-14460 - 5 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG15 0030 - 29 janvier 2015 (1146848001) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes WSP Canada inc., CIMA + s.e.n.c. et Dessau inc., d'une durée de 24 mois, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 128 392,10 \$, 683 267,68 \$ et 470 537,92 \$ (Appel d'offres public No 14-13875 - 6 soumissionnaires). Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0295 - 29 mai 2014 (1145897003) - Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Les consultants SM Inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 789 719\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG14 0217 - 1 mai 2014 - (1145897005) - Autoriser une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux (2) ans avec la firme Aecom Consultants Inc pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transports pour une somme maximale de 1 235 753,14\$ taxes incluses (appel d'offres public No 13-13216 - 9 soumissionnaires, 7 conformes) / Approuver le projet de convention à cette fin.

CG13 0127 - 25 avril 2013 (1125309007) - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal, effectué en partenariat avec l'ensemble des intervenants en transport sur l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux interventions du Plan de transport et mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce plan.

CG10-0291 - 27 juillet 2010 - (1104021002) Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecconsult Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des

transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600 000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08-0420 – 28 août 2008 – (1080037002) Approuver les conventions et retenir les services professionnels de Tecslut, Dessau/SM, Cima, Génivar et Groupe Séguin pour la préparation de plans et devis et surveillance pour la réalisation des programmes de réaménagement géométriques et de sécurité routière ainsi que pour le soutien technique à la Direction des transports.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents projets du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents ainsi que la réalisation des nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en systèmes de transport intelligents et en circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis ainsi que des études connexes en support à ses activités. Les ententes-cadres sont prévues et dimensionnées afin de répondre aux besoins en STI et en circulation de la Direction des transports pour une période de 2 ans. Les mandats spécifiques qui découleront des ententes-cadres seront rémunérés selon les termes du devis.

JUSTIFICATION

L'expertise recherchée dans le présent appel d'offres concerne principalement la réalisation d'études de concept, d'opportunité, de faisabilité et d'avant-projet touchant les systèmes de transport intelligents nécessaires pour la mise en œuvre des projets visés par le Plan stratégique des STI et pour effectuer les études de circulation reliées aux projets particuliers qui en résulteront, ainsi que pour les projets qui relèvent du mandat de la DERA dans le cadre de ses activités normales. Ces services doivent être obtenus à l'extérieur puisque la DERA ne dispose pas de toutes les expertises techniques de pointe et afin de disposer de suffisamment de support technique pour réaliser un lot d'activités non récurrentes dans les délais requis.

Les deux tableaux suivants présentent, pour les deux ententes à conclure, les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation.

Les écarts entre les valeurs estimées des contrats et les valeurs soumises sont inférieurs à 10 % pour les deux contrats.

Les taux utilisés pour l'estimation correspondent aux taux du décret 1235 du Gouvernement du Québec réduits de 20 % pour tenir compte de la réalité du marché de l'ingénierie à Montréal sur la base des prix soumis au cours des dernières années.

Entente #1 - Stantec Experts-conseils Itée - 2 244 760,40 \$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Stantec Experts-conseils Itée	80,9	0,58	2 244 760,40 \$		2 244 760,40 \$
Cima+ s.e.n.c.	76,5	0,56	2 242 012,50 \$		2 242 012,50 \$
WSP Canada inc.	80,9	0,50	2 641 995,01 \$		2 641 995,01 \$
NORDA - STELO INC.	69,0			Non conforme	
Consultants AECOM inc.	68,4			Non conforme	

Les Consultants S.M. inc.	67,6			Non conforme	
Dernière estimation réalisée			2 299 699,99 \$		2 299 699,99 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-54 939,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 2,4%
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					- 2 747,90 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					- 0,1 %

Entente #2 - CIMA + s.e.n.c. - 1 691 569,69 \$

Soumissions	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cima+ s.e.n.c.	76,5	0,75	1 691 569,69 \$		1 691 569,69 \$
WSP Canada inc.	80,9	0,66	1 988 953,10 \$		1 988 953,10 \$
Stantec Experts-conseils Itée	80,9			Adjudicataire 1	
NORDA - STELO INC.	69,0			Non conforme	
Consultants AECOM inc.	68,4			Non conforme	
Les Consultants S.M. inc.	67,6			Non conforme	
Dernière estimation réalisée			1 722 533,87 \$		1 722 533,87 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 30 964,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 1,8 %
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)					297 383,41 \$
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (((2e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					17,6 %

Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, six (6) ont déposé des offres. L'appel d'offres était axé sur les systèmes de transport intelligents avec une expertise en circulation. Toutes les firmes ont déposé 2 offres, une par contrat. Trois (3) firmes n'ont pas été qualifiées avec des notes intérimaires en bas de 70 % par le comité de sélection.

Preneurs du cahier des charges (10) :

Consultants AECOM Inc.
Beaudoin Hurens
Cima+ s.e.n.c.
Groupe SNC-Lavalin inc.
Les Consultants S.M. Inc.
Les Services Exp Inc.
Matricis Informatique Inc.

Norda Stelo Inc.
Stantec Experts-conseils Itée
WSP Canada Inc.

Soumissionnaires (6) :

Cima+ s.e.n.c.
WSP Canada inc.
Stantec Experts-conseils Itée
NORDA - STELO INC.
Consultants AECOM inc.
Les Consultants S.M. inc.

En résumé, la sélection pour les deux contrats a été effectuée selon la procédure à deux enveloppes. Les deux ententes-cadres seraient conclues dans l'ordre avec Stantec Experts-conseils Itée et Cima+ s.e.n.c. Le détail des pointages est illustré dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Le projet de convention à signer avec les deux adjudicataires est conforme au document juridique standard pour les conventions de services professionnels ayant un coût avec taxes excédant 50 000 \$ (voir projets de conventions en pièces jointes au présent dossier).

Il est à noter que les deux adjudicataires ont soumis une attestation de l'autorité des marchés financiers les autorisant à contracter avec un organisme public. Stantec Experts-conseils Itée a obtenu son attestation le 4 novembre 2014 et Cima+ s.e.n.c. a obtenu la sienne le 30 janvier 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui assurera la gestion desdits services.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoirs en matière d'ententes-cadres. Les ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération. Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon deux (2) méthodes possibles : forfaitaire ou horaire avec plafond.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût maximal de 3 936 330,09 \$, taxes incluses réparti de la façon suivante :

Consultant Montant du contrat

Stantec Experts-conseils Itée 2 244 760,40 \$
Cima+ s.e.n.c. 1 691 569,69 \$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction des transports, d'autres Directions du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ou d'autres unités municipales pour lesquels la Division de l'exploitation du réseau artériel offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 2 ententes. Les crédits sont prévus au budget PTI 2016-2018 et au budget de fonctionnement 2016-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements par les systèmes de transport intelligents et les feux de circulation permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports par :

- La réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- L'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- La diminution des débordements de la circulation dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes en systèmes de transport intelligents et en circulation pour la réalisation de plans et devis et pour le soutien technique permet à la DERA de soutenir efficacement la réalisation du Plan stratégique en systèmes de transport intelligents et celle de nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du Conseil d'agglomération (CG) : 21 avril 2016

Signature des ententes : Avril 2016

Services professionnels dispensés de mai 2016 à avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-18



Dossier # : 1166850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Transit Arpenteurs-géomètres Inc..(202 068.56\$, taxes incluses) et Groupe Geninov Inc,(197 527.05 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1606 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme .

Il est recommandé de:

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Transit Arpenteurs-géomètres Inc. (202 068.56 \$ taxes incluses) et Groupe Geninov (197 527,05 \$ taxes incluses) pour des services de surveillance de travaux.
Appel d'offres public # 1606 - 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme.

d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer ces projets de convention pour et au nom de la Ville;

d'imputer cette dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-03-21 11:34

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1166850003

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Division de la gestion des projets et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Transit Arpenteurs-géomètres Inc..(202 068.56\$, taxes incluses) et Groupe Geninov Inc,(197 527.05 \$ taxes incluses), pour des services de surveillance de travaux. Appel d'offres public # 1606 5 soumissionnaires, dont 1 non-conforme .

CONTENU

CONTEXTE

Afin de procéder à la construction de nouveaux réseaux et à l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements, la Commission de services électriques de Montréal réalise différents travaux d'immobilisation. Ces travaux visent le maintien et le prolongement du réseau. La surveillance des travaux est faite par l'équipe interne de 12 agents techniques, majorés de personnel externe selon le volume des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14- 1842 - 3 décembre 2014- Approbation préalable de la grille des critères de sélection amendée aux besoins du mandat

Contrats semblables l'an dernier:

CE15 0643 - 15 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme LVM, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (Appel d'offres 1556, lot #1))

CM15 0517 - 27 avril 2015 Autoriser l'octroi à la firme INFRASTRUCTEL, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (soumissionnaire unique) (AO 1556 lot 2)

CE15 0835 - 6 mai 2015 l'octroi à la firme Groupe ABS, un contrat de services professionnels pour un prêt de main d'oeuvre en surveillance de chantier (Appel d'offres 1580)

Contrats semblables en 2016

CE 16 0365 - 9 mars 2016 l'octroi aux firmes Englobe et Infrastructel, chacun un lot de contrat de services professionnels en prêt de main d'oeuvre de surveillance de chantier (appel d'offres 1605 lot # 1 et # 2)

DESCRIPTION

Le présent rapport vise à conclure une entente- cadre de services professionnels de deux lots de prêt de main-d'oeuvre pour une période d'un an au montant de 202 068.56 \$ et 197 527.05 \$ taxes incluses pour la période de 7 600 heures de surveillance partielle des travaux de la CSEM.

Les deux prolongations d'une année chacune permettent de continuer avec les mêmes techniciens sur plusieurs années avec une main d'oeuvre formée et expérimentée. Les montants durant les prolongations seront indexés à l'indice des prix à la consommation, tel qu'indiqué aux documents d'appel d'offres.

Jadis la CSEM gérait de nombreux petits mandats de services professionnels (sous la barre de 100 000\$ chacun) totalisant jusqu'à 1.2 millions \$ par année depuis 2010. Les présents contrats comprennent le prêt de main-d'oeuvre de 7 600 heures (2 techniciens surveillants pendant 1 an soit environ 3 800 heures chaque firme)

JUSTIFICATION

Compte tenu du nombre de chantiers sous la responsabilité de la CSEM, soit environ 90 par année, les 12 agents techniques à l'emploi de la CSEM ne peuvent réaliser l'ensemble des activités de surveillance de chantiers, notamment en période estivale. Ainsi, le recours à une entente- cadre de services professionnels pour la surveillance de chantier, en appui à l'équipe en place, contribuera à réaliser l'ensemble des projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La CSEM répartie les honoraires des surveillants de travaux à chacun des chantiers demandés par ses usagers durant toute la période du contrat.

La présente dépense est remboursée à l'aide de redevances payées par les usagers et utilisateurs du réseau CSEM.

Après récupération de taxes, le budget net est de 177 240.14 \$ (Transit arpenteurs-géomètres Inc.) et 173 256.65 \$ (Groupe Geninov Inc.) pour un total de 350 496.79 \$

Imputation 6105. 7715045 .802400 .06819 .54507 .0 .0. 160401 .0.19520. 0

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat de prêt de main-d'oeuvre permettra d'offrir une surveillance continue de tous nos travaux et d'éviter des délais de grands projets de modernisation et d'addition au réseau souterrain.

Plusieurs grands chantiers, comme l'échangeur Turcot, le boulevard Pie IX, l'autoroute Ville-Marie ou les projets du PRR, ont des calendriers très serrés et entrelacés entre les intervenants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date de parution: 9 février 2016

Fin de la période de l'appel d'offre: 29 février 2016

Début des travaux: environ le 31 mars 2016

Fin des travaux: environ le 28 avril 2017 plus les prolongations si applicables

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La CSEM a procédé à l'appel d'offres public # 1606 le 9 février 2016. Il est conforme aux orientations et aux politiques de la Ville (Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques. Guide de référence en matière d'octroi et de gestion de contrats de services professionnels) pour ce genre de contrat où l'on vise à octroyer un mandat à la firme présentant le meilleur pointage cumulatif. (voir grille d'évaluation en pièce jointe)

Les montants des contrat sont de l'ordre de: 202 068.56 \$ pour Transit arpenteurs-géomètres Inc (incluant contingents, toutes taxes incluses) et ayant obtenu un pointage de 6.4

197 527.05 \$ pour Groupe Geninov Inc (incluant contingents, toutes taxes incluses) et ayant obtenu un pointage de 6.1

Le cahier des charges a été préparé par la division Gestion de projets. À la fin de la période de soumission, 5 firmes ont déposé une offre mais celle de la firme Experts Géo Conseil Inc a été déclarée non conforme.

Un comité de sélection, composé de 3 personnes, s'est réuni le 7 mars dernier au siège social de la CSEM, afin d'analyser les offres reçues.

Firmes soumissionnaires	Pointage intermédiaire	Lot # 1		Lot # 2	
		Prix (taxes incluses)	Pointage final	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Transit arpenteurs-géomètres Inc.	79,2	202 068,56 \$	6,4	195 514,98 \$	retenu au lot # 1
Groupe Geninov Inc.	71,2	197 527,05 \$	6,1	197 527,05 \$	6,1
Groupe ABS	77,7	227 937,94 \$	5,6	227 937,94 \$	5,6
WSP	76	306 938,25 \$	4,1	306 938,25 \$	4,1
Expert Géo-Conseil Inc.	66	non-conforme		non-conforme	
Coût moyen des soumissions reçues		233 617,95 \$		244 134,41 \$	
Estimation interne		219 602,25 \$		219 602,25 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		-31 549,39 \$ -16%		-46 607,36 \$ -24%	
Écart entre le plus haute et la plus basse conforme		104 869,69 \$ 52%		109 411,20 \$ 55%	
Écart entre l'estimation interne et la plus basse		-17 533,69 \$ -9%		-22 075,20 \$ -11%	
Écart entre l'estimation et la deuxième plus basse		-22 075,20 \$ -10%		-8 335,69 \$ -4%	

Pour expliquer l'écart à la baisse de 9 % entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation:

- La firme Transit Arpenteurs-géomètres Inc. et le Groupe Geninov Inc. ont conservé et légèrement baissé leurs prix de l'an passé.

Le conseil d'administration de la CSEM a entériné la recommandation du comité de sélection le 10 mars 2016 séance 13.T.1

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Vinh LUU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-André - Ext BAILLARGEON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-03-21



Dossier # : 1166459001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 28 130,93 \$, taxes incluses pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat à G&S Consultants S.E.N.C. (CE15 0736), majorant ainsi le montant total de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, taxes incluses

Il est recommandé :
Au comité exécutif

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 23 067,36 \$ (10 155,26 \$ [portion SIVT] + 12 912,10 \$ [portion DGSRE]), toutes taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat octroyé à G&S Consultants S.E.N.C. (Résolutions CA15 210067, CE15 0736, CA15 210292 et CE15 2000);
2. D'augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C., pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, d'un montant de 28 130,93 \$, taxes incluses. Le prix total du contrat passe donc de 160 036,17 à 188 167,10 \$, taxes incluses.
3. Cette portion de la dépense sera assumée par l'entrepreneur par le biais de pénalités imposées dans le cadre des contrats octroyés par les décisions CM15 0643 et CM15 027, soit le montant global de 23 067,36\$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-02 11:56

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1166459001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, d'un montant de 28 130,93 \$ (taxes incluses), majorant ainsi le montant total du contrat de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, contingences et taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil d'arrondissement CA15 210067 du 7 avril 2015 et du conseil exécutif CE15 0736 du 22 avril 2015, il a été résolu d'accorder le contrat de Contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, à la firme G&S Consultants S.E.N.C. pour un montant total de 126 036,17 \$ - Appel d'offres public S15-006.

Le contrat visait à assurer le contrôle qualitatif et quantitatif des travaux de reconstruction des trois rues. Ces services sont :

- Surveillance des travaux : qualitative et quantitative de la conformité des travaux en résidence.
- Suivi laboratoire : incluant notamment, mais sans s'y limiter, les essais usuels sur chantier et au laboratoire sur le sol, les matériaux granulaires, le béton de ciment et les enrobés bitumineux.

Par résolution du conseil d'arrondissement CA15 210292 du 6 octobre 2015 et du conseil exécutif CE15 2000 du 11 novembre 2015, il a été résolu d'augmenter d'une somme totale de 34 000 \$, taxes incluses, le contrat accordé à G&S Consultants S.E.N.C. (CA15 210067 et CE15 0736), majorant ainsi le montant total dudit contrat de 126 036,17 \$ à 160 036,17 \$, taxes incluses.

Pour des raisons incombant aux entrepreneurs, les travaux de reconstruction des rues ont duré plus longtemps que prévus. Par conséquent, les montants prévus pour couvrir la surveillance ne sont plus suffisants. À ce propos, notons que des pénalités de retard ont été appliquées aux entrepreneurs en charge des travaux de reconstruction.

Le présent dossier vise donc d'augmenter, le contrat accordé à G&S Consultants S.E.N.C. (CA15 210067 et CE15 0736) d'une somme totale de 28 130,93 \$ (12 631,15 + 3 307,83 +

12 191,95), taxes incluses, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, contingences et taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 210067 – 7 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun - Dépense totale de 126 036,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1156459003)

CE15 0736 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, arrondissement de Verdun - Dépense totale de 126 036,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S15-006 (8 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. (GDD 1156459003)

CA15 210292 - 6 octobre 2015 - Augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C. pour le contrôle des matériaux et surveillance qualitative et quantitative des travaux de reconstruction des rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, d'un montant de 34 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 126 036,17 \$ à 160 036,17 \$, contingences et taxes incluses (GDD 1156972001).

CE15 2000 - 11 novembre 2015 - d'autoriser une dépense additionnelle de 34 000 \$, taxes incluses, pour le contrôle des matériaux et la surveillance qualitative et quantitative pour les rues Woodland, Godin et Riverview, entre la rue Bannantyne et le boulevard LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à G&S Consultants S.E.N.C. (GDD 1156972001).

DESCRIPTION

Augmenter le contrat de G&S Consultants S.E.N.C., d'un montant de 28 130,93 \$ (taxes incluses), pour couvrir les coûts de la surveillance des travaux supplémentaire, majorant ainsi le montant total du contrat de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, contingences et taxes incluses

JUSTIFICATION

Pour assurer la qualité des ouvrages, les services professionnels d'un laboratoire sont nécessaires.

Pour des raisons incombant aux entrepreneurs, les travaux de reconstruction des rues ont duré plus longtemps que prévus. Des pénalités de retards ont été appliquées.

Les coûts des heures de surveillance effectuées par le laboratoire en charge ont dépassé le budget disponible. Une augmentation est donc requise.

Le présent dossier vise à augmenter, le contrat accordé à G&S Consultants S.E.N.C. (CA15 210067 et CE15 0736) d'une somme totale de 28 130,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total dudit contrat de 160 036,17 \$ à 188 167,10 \$, contingences et taxes incluses

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de reconstruction des rues sont de 6 767 560,07 \$ (contingences et taxes incluses, mais excluant les incidences). L'augmentation demandée par le présent dossier portera les frais de laboratoire à 188 167,10 \$ (taxes et contingences incluses), soit 2,78 % du montant des travaux.

La portion du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est de 10 155,26 \$, taxes incluses, ou 9 273,10 \$ net des ristournes de taxes.

Pour le Service de l'eau de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la dépense est de 12 912,10 \$, taxes incluses, ou 11 790,47 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 11 790,47 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

La portion de l'arrondissement de Verdun est de 5 063,57 \$, taxes incluses, ou 4 623,71 \$ net des ristournes de taxes.

Augmentation (par rue)	Montant (taxes incluses)	SIVT	DGSRE	Verdun
		36,10 %	45,90 %	18,00 %
Woodland (S15-001)	15 938,98 \$	5 753,97 \$	7 315,99 \$	2 869,02 \$
Riverview (S15-002)	12 191,95 \$	4 401,29 \$	5 596,11 \$	2 194,55 \$
Total (taxes incluses)	28 130,93 \$	10 155,26 \$	12 912,10 \$	5 063,57 \$
Montant surveillance AVANT augmentation	160 036,17 \$	57 775,29 \$	73 503,87 \$	28 756,01 \$
Montant surveillance AVEC augmentation	188 167,10 \$	67 930,55 \$	86 415,97 \$	33 819,58 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La surveillance des travaux a été requise afin d'assurer une qualité des travaux à la hauteur des investissements. L'augmentation du contrat de 160 036,17 \$ 188 167,10 \$, taxes incluses, permettra d'honorer les factures reliées à cette surveillance.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats" (C-OG-SDO-11-002).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Certification de fonds :
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude ROBILLARD
Chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN
Directeur

Le : 2016-01-13



Dossier # : 1160522001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Aménagement du territoire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente avec la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours pour l'aménagement du parvis et des trottoirs - Projet de la rue Saint-Paul.

Il est recommandé d'approuver le projet d'entente entre la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et la Ville de Montréal pour la réalisation des travaux qui seront effectués sur la propriété de la Corporation et faisant partie des travaux du lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-14 15:01

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160522001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	sectoriel - Aménagement du territoire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente avec la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours pour l'aménagement du parvis et des trottoirs - Projet de la rue Saint-Paul.

CONTENU

CONTEXTE

Le concept d'aménagement de la rue Saint-Paul a été annoncé, en conférence de presse, le 20 novembre 2015. Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers. La préoccupation de s'inscrire dans une démarche de développement durable milite en faveur de systèmes constructifs et de matériaux simples, résistants, faciles d'entretien et tenant compte des qualités patrimoniales du lieu.

Le projet comprend la réfection des infrastructures et l'aménagement du domaine public. Le territoire d'intervention couvre la rue Saint-Paul, de la rue Berri à la rue McGill, et la réalisation du projet est prévue en trois phases :

- phase 1 : section située entre la rue Berri et la Place Jacques-Cartier incluant certaines rues à proximité et le parvis du Marché Bonsecours;
- phase 2 : section située entre la Place Jacques-Cartier et la rue Saint-Sulpice;
- phase 3 : section située entre la rue Saint-Sulpice et la rue McGill, incluant les abords de la Place Royale.

Ce projet significatif pour le Vieux-Montréal est réalisé en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de *l'Entente sur le développement culturel de Montréal*.

Le budget du projet est estimé à 35M\$. La phase 1, financée dans l'Entente 2012-2015, est évaluée à 16,5M\$, dont 3M\$ proviennent du ministère de la Culture et des Communications. Le lot 1 de la phase 1, qui comprend la réfection de la côte de la rue Berri, la rue

Bonsecours entre la rue Notre-Dame et la rue Saint-Paul, et la rue Bonneau a été complétée en 2015.

Lors de la séance du 24 mars 2016, le CG a autorisé l'octroi d'un contrat à Entreprise Ventec construction inc. pour la réalisation du lot 2B de la phase 1 qui comprend l'aménagement de surface de la rue Saint-Paul, du parvis du Marché Bonsecours et des trottoirs autour de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours. Une partie des travaux effectués par l'entrepreneur se feront sur le domaine privé. Le calendrier de réalisation des travaux est présenté en pièce jointe au présent dossier.

Le projet d'entente proposé dans le présent dossier vise à établir les conditions de réalisation par la Ville des travaux d'aménagement sur le terrain de la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et à définir les obligations de chacune des parties relativement à ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0199, 24 mars 2016 (dossier 1164139002) - Accorder à Entreprise Ventec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul entre la Place Jacques-Cartier et la rue Berri, de la rue du Marché-Bonsecours, de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue de La Commune et du trottoir nord de la rue de la Commune entre la rue du Marché-Bonsecours et la rue Bonsecours - lot 2B de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul - Appel d'offres public 329902 (3 soumissions). Le calendrier de réalisation des travaux est présenté en pièce jointe au présent dossier.

CG16 0017, 28 janvier 2016 (dossier 1154139004) - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire et de raccordement des drains à l'égout unitaire de la rue Saint-Paul, entre la place Jacques-Cartier et la rue Bonsecours - lot 2A de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement Ville-Marie - Appel d'offres public 329901 (16 soumissions).

CG15 0512, 19 octobre 2015 (dossier 1153751005) - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul - phase 1 - réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

CG15 0285, 4 mai 2015 (dossier 1154139001) - Accorder un contrat à Ceveco inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours, entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri, entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau, entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Appel d'offres public 322601 (2 soumissions).

CE15 0161, 4 février 2015 (dossier 1146706002) - Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Bonsecours entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, de la rue Côte Berri entre la rue de la Commune et la rue du Champ-de-Mars, de la reconstruction des conduites d'eau et d'égout ainsi que l'aménagement de la rue Bonneau entre la rue de la Commune et la rue Saint-Paul - lot 1 de la phase 1 du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul dans l'arrondissement Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le projet d'entente autorise la Ville de Montréal à réaliser les travaux d'aménagement sur le terrain de la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours. Il s'agit principalement de reconstruire de nouveaux trottoirs (voir annexe du document juridique). Le représentant de la Corporation sera associé aux décisions relatives aux travaux sur le terrain de la Corporation.

Le coût des travaux de la phase 1 du projet Saint-Paul est de 16.5 M. La portion des travaux sur le domaine privé est d'une superficie de 105 mètres carrés et représente une dépense estimée à 139 000,00 \$ qui sera assumée par la Ville à même les contingences du projet.

Dans le cadre de l'entente, la Corporation s'engage à assurer l'entretien et à conserver tels quels les aménagements - excluant l'éclairage encastré qui fait partie du Plan lumière du Vieux-Montréal - pour une période de 15 ans.

JUSTIFICATION

Dans un souci d'harmonisation des interventions sur le domaine public, la Ville et la Corporation ont souhaité se concerter afin de donner une signature unique dans le secteur est de la rue Saint-Paul. L'objectif est d'avoir un seul entrepreneur qui assure la réalisation du projet afin de mieux coordonner la séquence des travaux sur la propriété de la Corporation et celle de la Ville et d'obtenir une meilleure qualité étant donné le concept d'aménagement unifié.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des travaux sur le domaine privé, estimé à 139 000,00 \$, sera assumé à 100 % par l'agglomération à même les contingences du projet. Cette dépense a déjà été approuvée par la résolution CG16 0199 du 24 mars 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'utilisation de dalles de granit, un matériau noble et résistant, s'inscrit dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra une meilleure intégration du nouvel aménagement de la rue Saint-Paul et du parvis du Marché Bonsecours avec la propriété de la Corporation de la Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Une décision défavorable ou tardive dans le présent dossier compromettrait la réalisation des travaux du projet autorisés par la résolution CG16 0199 du 24 mars 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de réaménagement du lot 2 de phase 1 de la rue Saint-Paul se feront sur 2 ans, soit en 2016 et 2018. Une suspension est prévue en 2017 pour ne pas nuire aux festivités liées au 375^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Octroi du contrat de surveillance des travaux: 21 avril 2016

Approbation de l'entente visée par le présent dossier: 21 avril 2016

Début des travaux: début mai 2016

Fin des travaux: décembre 2018 (arrêt des travaux en 2017)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 23 février 2016
Guy PELLERIN, 18 février 2016
Claude DUBOIS, 18 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BENOÎT
Architecte, préposée à la planification

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Le : 2016-02-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-03-14

**Dossier # : 1156692004**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Prendre acte et accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec Inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, et prendre acte et accepter l'hypothèque accordée par ces derniers en faveur de la Ville de Montréal, publiée au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal

Il est recommandé :

- De prendre acte et d'accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec Inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, incluant notamment l'engagement de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires, ce terrain étant désigné comme une partie du lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal; et
- De prendre acte et d'accepter l'hypothèque consignée dans un acte publié au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au montant de 1 512 000 \$, accordée par 9199-8393 Québec Inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal afin de garantir certaines obligations, incluant notamment l'obligation de vendre à la Ville de Montréal un terrain destiné à des fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-18 15:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1156692004

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Prendre acte et accepter les engagements pris par 9199-8393 Québec Inc. et par M. Giuseppe Panzera en faveur de la Ville de Montréal, dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015, et prendre acte et accepter l'hypothèque accordée par ces derniers en faveur de la Ville de Montréal, publiée au registre foncier le 5 octobre 2015 sous le numéro 21 877 991, grevant le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En application de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* de la Ville de Montréal (la « Stratégie d'inclusion »), 9199-8393 Québec Inc. et M. Giuseppe Panzera (les « Propriétaires ») ont pris des engagements envers la Ville de Montréal, consignés dans une lettre d'engagement datée du 11 septembre 2015. Cette lettre d'engagement s'inscrit dans le cadre du projet immobilier à vocation principalement résidentielle que les Propriétaires entendent réaliser sur le lot 3 353 616 du cadastre du Québec, illustré en pièce jointe, soit le site des anciens ateliers du ministère des Transports du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ce site est localisé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa Ouest, entre la rue Meilleur et le centre de services de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le site est localisé dans la zone visée par le programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest, adopté par le conseil municipal le 15 juin 2015. Un règlement a ensuite été adopté par le conseil d'arrondissement le 9 novembre 2015, modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement. Ces modifications règlementaires ont eu comme effet d'augmenter le potentiel constructible du site.

Le potentiel constructible du site, soit environ 50 200 m² de plancher, pourrait permettre environ 550 logements. Il est à noter toutefois que, comme le projet des Propriétaires n'est

pas encore connu, le nombre de 550 logements est approximatif; il pourrait notamment diminuer si les Propriétaires choisissaient d'inclure une proportion d'espace de bureau dans leur projet.

Vu la taille potentielle du projet et vu les modifications règlementaires octroyées, la Stratégie d'inclusion est applicable. À ce titre, les Propriétaires se sont engagés, dans la lettre du 11 septembre 2015, à inclure des logements sociaux et communautaires et des logements abordables privés dans leur projet. Plus précisément, 15% de la superficie résidentielle brute de plancher totale du projet sera destinée à des fins de logements sociaux et communautaires et 15% des unités privées seront des logements abordables.

Logements sociaux et communautaires

Les Propriétaires se sont engagés à vendre un terrain situé sur le site du projet, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (ci-après l'« Immeuble »). L'Immeuble présentera les caractéristiques suivantes :

- Il sera constitué d'une partie à subdiviser du lot 3 353 616 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- Sa localisation sur le site sera au choix des Propriétaires;
- Il sera décontaminé avant la vente; et
- Il devra permettre la construction d'un bâtiment dont la superficie résidentielle brute de plancher représentera 15 % de la superficie résidentielle brute de plancher totale du projet. Sur la base du potentiel du site, le projet social et communautaire devrait comporter approximativement 84 logements. Ce nombre pourrait toutefois diminuer si les Propriétaires choisissaient d'inclure une proportion d'espace de bureau dans leur projet.

La vente de l'Immeuble se fera selon les termes suivants :

- Le prix de vente sera de 12 000 \$ par logement, soit un total d'approximativement 1 000 000 \$, plus les taxes applicables. Ce prix de vente est largement inférieur à la valeur marchande dans le secteur.
- Un échéancier pour la vente est prévu à la lettre d'engagement. Le délai pour la vente est calculé en fonction de plusieurs événements qui doivent survenir auparavant, soit :
 - L'adoption du projet des Propriétaires par le conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
 - La conclusion d'une entente en vertu du *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* (08-013);
 - La démolition des bâtiments existants;
 - La décontamination de l'Immeuble; et
 - Le lotissement de l'Immeuble.
- La Ville de Montréal aura la possibilité d'acquérir l'Immeuble, selon la disponibilité des fonds. Un dossier décisionnel sera acheminé aux instances, à une date plus rapprochée de l'achat, afin qu'elles se prononcent à ce sujet. La détention de l'Immeuble par la Ville sera temporaire, puisque l'Immeuble sera revendu à un organisme à but non lucratif d'habitation, au même coût. La directrice de la Direction de l'Habitation pourra également

désigner un organisme à but non lucratif d'habitation afin que celui-ci acquière l'Immeuble directement des Propriétaires.

L'accomplissement des engagements relatifs aux logements sociaux et communautaires a été garanti au moyen d'une hypothèque de premier rang consentie par les Propriétaires le 5 octobre 2015, de manière unilatérale en faveur de la Ville de Montréal. L'acte d'hypothèque a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le même jour, sous le numéro 21 877 991. L'hypothèque grève le site entier des Propriétaires, soit le lot 3 353 616 du cadastre du Québec. Le site est hypothéqué pour la somme de 1 512 000 \$, soit l'écart entre le prix de vente estimé de l'Immeuble et la valeur marchande de ce dernier.

Lorsque le projet des Propriétaires aura été autorisé par l'Arrondissement et que la localisation de l'Immeuble aura été déterminée, un arpenteur-géomètre préparera une description technique de l'Immeuble. La Ville accordera alors mainlevée de l'hypothèque pour les parties du site autres que l'Immeuble. Une mainlevée complète de l'hypothèque sera accordée lorsque l'Immeuble aura été vendu à la Ville ou à l'organisme désigné par la directrice de la Direction de l'Habitation.

Logements abordables privés

Les Propriétaires se sont également engagés à ce qu'un minimum de 15 % de tous les logements privés construits soit des logements abordables, soit des logements vendus ou loués à des prix ne dépassant pas des montants stipulés. Sur la base du potentiel du site, ce dernier pourrait compter environ 70 logements abordables privés. Ce nombre pourrait toutefois diminuer si les Propriétaires choisissaient d'inclure une proportion d'espace de bureau dans leur projet.

La réalisation des logements abordables sera garantie par des lettres de garantie bancaire à être déposées auprès de la Ville au moment de chaque demande de permis de construire, au montant de 10 000 \$ par logement abordable à réaliser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE05 1708 (2005-08-24) – Adoption de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CM15 0833 (2015-06-16) – Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest

CA15 090273 (2015-11-09) – Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) à des fins de concordance au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) - Intégration du Programme particulier d'urbanisme du Secteur Henri-Bourassa Ouest (01-274-39)

CE15 2254 (2015-12-09) – Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CM15 1498 (2015-12-14) – Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

DESCRIPTION

Les engagements des Propriétaires prennent la forme d'une lettre et d'une hypothèque. Ces engagements sont unilatéraux de la part des Propriétaires, c'est-à-dire que seuls les Propriétaires ont signé ces documents. Par conséquent, les Propriétaires sont actuellement les seuls liés par ces engagements et les seuls pouvant en réclamer le respect. Pour permettre à la Direction de l'habitation de poser éventuellement, au besoin, les gestes requis afin d'obtenir le respect des engagements des Propriétaires, il y a lieu d'obtenir une décision des instances décisionnelles de la Ville prenant acte et acceptant les engagements pris par les Propriétaires envers la Ville. En posant ce geste, la Ville créera des liens de droit bilatéraux, ce qui permettra de préserver les droits de la Ville.

La Division de l'urbanisme, des permis et de l'inspection de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a confirmé son accord au présent sommaire.

JUSTIFICATION

En acceptant les engagements unilatéraux des Propriétaires, la Ville parfait la formation des contrats. Elle pourra ainsi réclamer le respect des engagements des Propriétaires tels que stipulés dans la lettre en date du 11 septembre 2015 et dans l'acte d'hypothèque en date du 5 octobre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'achat du terrain destiné aux logements sociaux et communautaires sera de 12 000 \$ par logement, soit un total d'environ 1 000 000 \$, plus les taxes applicables. L'Immeuble pourra, selon le choix du directeur de la Direction de l'Habitation, être vendu directement à un organisme à but non lucratif d'habitation ou encore être vendu à la Ville, pour fins de revente éventuelle à un tel organisme. Dans le second cas, l'Immeuble sera détenu de façon temporaire avant d'être revendu, au même prix que le prix payé par la Ville (incluant les taxes applicables), dès qu'un projet de logements sociaux et communautaires pourra être réalisé. L'opération sera donc à coût nul pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard BLAIS, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Richard BLAIS, 17 février 2016
Francyne GEMME, 17 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise BÉLAND
Conseiller en développement - Habitation

ENDOSSÉ PAR

Bernard CYR
Cadre sur mandat

Le : 2016-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Danielle CÉCILE
Directrice - habitation

Approuvé le : 2016-03-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-03-18



Dossier # : 1166896006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 360 845, 3 360 849, 3 360 886, 3 360 914, 3 360 942, 3 360 958, 3 360 987, 3 361 010, 3 361 049 et 3 361 064 du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 3 360 845, 3 360 849, 3 360 886, 3 360 914, 3 360 942, 3 360 958, 3 360 987, 3 361 010, 3 361 049 et 3 361 064 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-15 06:54

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166896006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 360 845, 3 360 849, 3 360 886, 3 360 914, 3 360 942, 3 360 958, 3 360 987, 3 361 010, 3 361 049 et 3 361 064 du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1930 et 1950, dans l'arrondissement Ville-Marie, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointes les photos aériennes) Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par les rues Hogan, de Rouen, L'Espérance et Ontario Est dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Village de Hochelaga	Date de dépôt des anciens lots	Propriétaire(s) au cadastre rénové	Propriétaire(s) actuels (s)
3 360 845	148-1810-1 ptie 148-1811 ptie 148-1812 ptie 148-1813 ptie 148-1814 ptie	23 avril 1946	Aaron Max Fish	Aaron Max Fish
3 360 849	148-1817 ptie 148-1817-1	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Estate Henry Hogan Ville de Montréal
3 360 886	148-1861 ptie	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Estate Henry Hogan
3 360 914	148-1890 ptie	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Estate Henry Hogan
3 360 942	148-1919	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Estate Henry Hogan
3 360 958	148-1935	13 juillet 1905	The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd	The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd
3 360 987	148-1964	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Estate Henry Hogan

3 361 010	148-1993	13 juillet 1905	The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd	The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd
3 361 049	148-2038 ptie	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Estate Henry Hogan
3 361 064	148-2067	13 juillet 1905	The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd	The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd

Ces lots ont été créés le 19 novembre 2006 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre du Village de Hochelaga mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre selon les dates indiquées. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Les anciens lots indiqués au tableau ci-dessus sont désignés au livre de renvoi comme étant «lane» à l'exception des parties des lots 148-1810-1, 148-1811, 148-1812, 148-1813, 148-1814 et du lot 148-1817-1 qui ont été déclarées comme ruelle publique en 1975 et 1979. Toutefois, la procédure permettant d'acquérir ces parties de lots et lots déclarés publics n'a jamais été complétée. (Ci-joint les extraits du livre de renvoi et les procès-verbaux du comité exécutif de la Ville)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Le propriétaire en titre des lots est celui mentionné au tableau ci-dessus. Aaron Max Fish et Henry Hogan sont des particuliers probablement décédés et «The Mount-Royal Box & Lumber Manufacturing Company Ltd» est une entreprise dont nous n'avons pas retrouvé la trace au Registraire des entreprises du Québec et à Industrie Canada. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

En ce qui concerne le lot 3 360 849 du cadastre du Québec, la Ville de Montréal est propriétaire de ce lot pour seulement la partie représentée par l'ancien lot 148-1817-1 selon l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3135198.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Extrait du PV-CE - 20-12-1979.

d'inscrire et de décrire comme publique dans le registre tenu à cette fin, la partie de ruelle nord-sud sise à l'est de la rue Hogan, entre les rues Ontario et de Rouen, étant composée des parties non subdivisées des lots 148-1810-1, 148-1811, 148-1812, 148-1813 et 148-1814 du cadastre du Village de Hochelaga, la dite ruelle étant bornée au sud-ouest par les lots 148-1810-1-1, 148-1811-1, 148-1811-2, 148-1812-1, 148-1813-1, 148-1813-2 et 148-1814-1, au nord-ouest par une partie du lot 148-1815, au nord-est par le lot 148-1817-1 et au sud-est par une partie du lot 148-1810-2, ouverte au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville.

Extrait du PV-CE - 25-06-1975.

d'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville.

3.- ruelle sise à l'est de la rue Hogan, entre les rues Ontario et de Rouen, et composée du lot 148-1788 (ruelle Ontario), du lot 148-1817-1 et des parties non subdivisées du lot 148-1817, des lots 148-1810-2 et 148-1846 (rue Verdon) du cadastre du village de Hochelaga.

DESCRIPTION

Acquérir les lots 3 360 845, 3 360 849, 3 360 886, 3 360 914, 3 360 942, 3 360 958, 3 360 987, 3 361 010, 3 361 049 et 3 361 064 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1905 et 1946 ou déclarés publics en 1975 et 1979. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 7 mars 2016, sous le numéro 183 de ses minutes, au dossier 22115 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que les anciens propriétaires se manifestent étant donné qu'il s'agit d'une compagnie dissoute et de particuliers probablement décédés et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-09

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-14**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-14



Dossier # : 1166896007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 361 070, 3 361 088, 3 361 107, 3 361 123, 3 361 143, 3 361 165, 3 361 181, 3 361 203, 3 361 225, 3 361 235, 3 361 256 et 3 361 264 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 3 361 070, 3 361 088, 3 361 107, 3 361 123, 3 361 143, 3 361 165, 3 361 181, 3 361 203, 3 361 225, 3 361 235, 3 361 256 et 3 361 264 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Ville-Marie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-15 09:00

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166896007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 3 361 070, 3 361 088, 3 361 107, 3 361 123, 3 361 143, 3 361 165, 3 361 181, 3 361 203, 3 361 225, 3 361 235, 3 361 256 et 3 361 264 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans les années 1920 et 1930, dans l'arrondissement Ville-Marie, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointes les photos aériennes) Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par les rues de Bercy, Hochelaga, Florian et de Rouen dans l'arrondissement Ville-Marie.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec (fins d'acquisition)	Anciens lots Village de Hochelaga	Date de dépôt des anciens lots	Propriétaire(s) au cadastre rénové	Propriétaire(s) actuels (s)
3 361 070	148-2156 ptie 148-2176 ptie 148-2179 ptie	19 novembre 1935	Succession Henry Hogan	Succession Henry Hogan
3 361 088	148-2176 ptie	13 juillet 1905	Succession Henry Hogan	Succession Henry Hogan
3 361 107	148-2199 ptie	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 123	148-2215	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 143	148-2238	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 165	148-2261 ptie	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan

3 361 181	149-2277	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 203	148-2300	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 225	148-2323	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 235	148-2338	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 256	148-2361	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan
3 361 264	148-2384	13 juillet 1905	Ville de Montréal	Succession Henry Hogan

Ces lots ont été créés le 19 novembre 2006 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre du village de Hochelaga mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre selon les dates indiquées. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Les anciens lots 148-2156 ptie et 148-2179 ptie sont désignés au plan du 19 novembre 1935 comme étant «ruelles». (Ci-joint plan 19 novembre 1935)

Les anciens lots 148-2176 ptie, 148-2199 ptie, 148-2338, 148-2361 et 148-2384 sont désignés au livre de renvoi comme étant «lanes». (Ci-joint les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Tous les autres anciens lots indiqués au tableau ci-dessus sont désignés au livre de renvoi comme étant «lane» et ont été déclarés publics en 1976 et 1983. Mais la procédure permettant de les acquérir n'a jamais été complétée. (Ci-joint les extraits du livre de renvoi et les extraits de procès-verbaux du CE)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre des lots est la succession de Henry Hogan et ce, depuis 1905. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Extrait du PV-CE - 26-01-1983

d'inscrire et de décrire comme publique dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

3.- les ruelles sises à l'est de la rue Hogan, entre les rues de Rouen et Hochelaga, et composées des lots 148-2215 (ruelle), 148-2238 (ruelle) et 148-2261 (ruelle) du cadastre

du village de Hochelaga.

Extrait du PV-CE - 26-10-1976

d'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, la ruelle sise à l'est de la rue Montgomery, entre les rues Hochelaga et de Rouen, et composée des lots 148-2227, 148-2300 et 148-2323 du cadastre du village de Hochelaga, ouverte au public depuis au moins cinq ans, et ce en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville

DESCRIPTION

Acquérir les lots 3 361 070, 3 361 088, 3 361 107, 3 361 123, 3 361 143, 3 361 165, 3 361 181, 3 361 203, 3 361 225, 3 361 235, 3 361 256 et 3 361 264 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1905 ou 1935 ou déclarés publics en 1976 et 1983. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 7 mars 2016, sous le numéro 184 de ses minutes, au dossier 22116 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:
1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;
3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'un particulier probablement décédé et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-09

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-03-14



Dossier # : 1151027010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville- Marie, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 5 515 316 au cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12- 005-0471-01

Il est recommandé :

1. de fermer comme domaine public le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal, un immeuble, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet entre l'avenue Viger l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, connu et désigné comme étant le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 244 500 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-03-15 11:30

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151027010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Société de transport de Montréal le lot 5 515 316 du cadastre du Québec, situé au sud-ouest de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 5 515 316 au cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-0471-01

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté, en 2012, afin de négocier la vente des terrains requis par la Société de transport de Montréal (la « STM ») pour que celle-ci puisse réaliser l'agrandissement de son édifice de métro Champ-de-Mars. Étant donné les travaux imminents et afin que la STM puisse respecter ses échéanciers, le SGPI a négocié avec les représentants de la STM, une entente sur le prix et les conditions de la vente en juillet 2012. Un exemplaire de la promesse d'achat faite à la Ville de Montréal, relativement à l'acquisition des droits immobiliers requis pour l'agrandissement de la station de métro Champ-de-Mars, est joint au sommaire. Par la suite, l'arrondissement de Ville-Marie a délivré un permis d'occupation du domaine public permettant ainsi à la STM de procéder rapidement aux travaux de construction, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente.

L'agrandissement de l'édifice de Métro, qui fut complété en décembre 2014, a permis à la STM d'installer un ascenseur mécanique permettant aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées ainsi qu'aux parents avec poussette d'accéder à son réseau de transport souterrain. La présence de cet ascenseur permet également aux travailleurs et aux bénéficiaires du nouveau Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM ») d'accéder directement au réseau du métro via le tunnel du CHUM sous la rue Sanguinet.

L'agrandissement a été réalisé sur une partie du lot 1 180 979, propriété de la Ville, maintenant connue comme étant le lot 5 515 316 du cadastre du Québec. Il s'agit d'un lot volumétrique qui fut déposé au Registre foncier du Québec en novembre 2014. Celui-ci est situé au sud-ouest de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et l'autoroute Ville-Marie, dans l'arrondissement de Ville-Marie. À titre indicatif, cet emplacement est illustré par une trame hachurée aux plans B et C joints à la présente (l'« Immeuble »). À noter que les lots 1 288 694 et 1 288 664 ainsi que les parties aménagées des lots 1 180 979 et 1 180 985 du cadastre du Québec ont été nommées en 2012 « espace public place Marie-Josèphe-Angélique ».

Tenant compte que les travaux sont maintenant terminés et que le lot volumétrique est maintenant connu, le présent sommaire a pour but de faire approuver la vente de l'Immeuble à la STM, anciennement connu comme étant une partie du lot 1 180 979 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie totale de 270,5 m², pour la somme de 244 500 \$, plus les taxes applicables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0077 - 20 février 2012 - Nommer « place Marie-Josèphe-Angélique » l'espace public aménagé situé entre l'avenue de l'Hôtel-de-ville et la station de métro Champ-de-Mars, au sud de l'avenue Viger Est.

CE04 1069 - 2 Juin 2004 - Autoriser la STM à entreprendre des travaux de rénovation et d'agrandissement en tréfonds, sur des terrains appartenant à la Ville de Montréal, aux stations de métro Champ-de-Mars, Laurier, Mont-Royal et Beaudry.

CM03 0457 - 27 mai 2003 - Approuver le Règlement R-034 de la STM modifiant le Règlement CA-96 autorisant un emprunt de 7 255 000 \$ pour le Programme de rénovation des stations de métro initial comprenant la station Champ-de-Mars.

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville ferme, comme domaine public, le lot 5 515 316 du cadastre du Québec et le vend à la STM aux fins d'agrandissement de l'édicule de métro Champ-de-Mars, et ce, au prix de 244 500 \$, plus les taxes applicables.

La superficie de l'Immeuble qui est vendu par la Ville à la STM est constituée d'un espace en tréfonds de 206 m² et d'un autre espace aérien de 103,4 m². De plus, la Ville cède sans contrepartie à la STM 64,5 m² du même lot, localisé en tréfonds, qui a fait l'objet d'une entente entre la Ville et la STM le 2 juin 2004 (CE04 1069). Cette entente n'a jamais été régularisée. La superficie totale du lot 5 515 316 en tréfonds est donc de 270,5 m². La valeur marchande fut établie en juillet 2012 entre 247 000 \$ et 273 000 \$, et ce, pour une superficie légèrement plus grande que celle cédée à la STM. À noter également que la STM a dû déboursier des frais additionnels de 42 520 \$ relativement à l'excavation de sols contaminés.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande cette vente pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 244 500 \$ a été négocié de gré à gré avec la STM et est conforme à la valeur marchande établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI.

- Les travaux de la STM sont complétés. Un ascenseur est maintenant en service.
- Cette transaction est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie et la Division de la géomatique de la Ville.
- La vente permet de régulariser les titres de propriété de la STM, incluant la parcelle de 64,5 m² cédée gratuitement en juin 2004, pour la construction en tréfonds d'une salle de télécommunication, contrôle de procédure et d'exploitation (TCPE).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette vente au montant de 244 500 \$ sera comptabilisée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le prix de vente de l'Immeuble, établi à 244 500 \$ est basé sur une valeur marchande de 298,70 \$/m² pour la partie en tréfonds et 1692,61 \$/m² pour la partie hors-sol. Ce montant respecte la valeur marchande confirmée par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI le 4 juillet 2012.

Le coût aux livres du lot cédé 5 515 316 est de 28 558,97 \$ et représente la partie hors-sol du lot qui est de 103,4m². La valeur au rôle d'évaluation foncière 2014-2016 du lot cédé (103,4m²) est de 165 275,21 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cet investissement de la STM s'inscrit dans sa politique visant à offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises l'accessibilité universelle à son réseau de transport en commun efficace et sécuritaire tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux sont maintenant terminés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert de l'Immeuble de la Ville à la STM au début de l'année 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc LABELLE, Ville-Marie
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Luc LÉVESQUE, 17 novembre 2015 Marc LABELLE, 12 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-12

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-03-11

CE : 20.012
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1157029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports du Québec, pour une durée de neuf (9) ans, à compter du 1er janvier 2015, une parcelle de terrain située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, connue comme étant une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 387 m ² , à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air pour une recette totale de 28 300 \$ taxes exclues. Ouvrage 6129.

Il est recommandé :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports du Québec, pour une durée de neuf (9) ans, à compter du 1^{er} janvier 2015, une parcelle de terrain située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, connue comme étant une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 387 m², à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air pour une recette totale de 28 300 \$ taxes exclues.

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-26 16:55

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1157029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue au ministère des Transports du Québec, pour une durée de neuf (9) ans, à compter du 1er janvier 2015, une parcelle de terrain située sur la rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement de LaSalle, connue comme étant une partie du lot 1 449 471 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 387 m ² , à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air pour une recette totale de 28 300 \$ taxes exclues. Ouvrage 6129.

CONTENU

CONTEXTE

L'objet de ce sommaire décisionnel consiste à soumettre pour approbation aux autorités municipales le projet de bail ci-joint à conclure avec le ministère des Transports du Québec (le « MTQ ») concernant un emplacement pour une station d'échantillonnage d'air. Cette station fait partie d'un réseau de 4 stations construites et installées par le MTQ dans le cadre du projet de réaménagement de l'échangeur Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0153 - 26 mars 2015 - Approuver, dans le cadre du projet Turcot, le projet d'entente, entre la Ville et le MTQ, relatif aux programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 3 255 000 \$ sur 7 ans / Approuver le projet d'entente entre la Ville et le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec relativement à l'exécution des programmes de mesure de la qualité de l'air et autoriser à cet effet une dépense de 1 287 943 \$ sur 7 ans

DESCRIPTION

Le projet de réaménagement de l'échangeur Turcot a fait l'objet de consultations publiques lors desquelles plusieurs craintes concernant l'impact des travaux sur la qualité de l'air avoisinant le secteur ont été exprimées. Afin de répondre aux questions soulevées et de rassurer la population et les divers groupes de surveillance environnementale, le MTQ s'est engagé à prendre des mesures de la qualité de l'air dans les zones principales des travaux. Il a donc installé 4 stations d'échantillonnage pour mesurer la qualité de l'air durant la période des travaux. Une de ces stations est située sur le terrain appartenant à la Ville de Montréal et est décrite en rubrique.

Le bail consiste à permettre au MTQ d'utiliser le terrain de la Ville à des fins d'exploitation d'une station d'échantillonnage d'air du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2023. La parcelle de terrain louée occupe une superficie d'environ 387 m² et est située à l'entrée du dépôt à

neige Angrignon sur la rue Saint-Patrick dans l'arrondissement de LaSalle tel qu'illustré aux plans et photos joints au présent dossier.

Le projet de bail comporte une clause de résiliation avant terme permettant au MTQ de mettre fin au bail sur préavis de trois (3) mois, et ce, à partir de la huitième année.

Tous les frais relatifs à l'entretien, la réparation, l'utilisation et l'occupation des lieux loués sont à la charge du MTQ.

JUSTIFICATION

Ce projet de bail s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le MTQ envers les citoyens et les élus de la Ville de Montréal relativement au projet de réaménagement de l'échangeur Turcot;

- La location du site évite à la Ville d'entretenir cette parcelle de terrain qui n'est pas autrement utilisable;
- Les revenus de cette location (28 300,00 \$ plus taxes) sont nets de dépenses pour la Ville;
- La durée de l'entente assure une occupation à long terme du site;
- Le MTQ jouit d'une bonne crédibilité comme occupant du site.

Ce dossier est présenté après la date de début du bail en raison de négociations plus longues que prévues et de changements au niveau du personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel pour la première année est au montant de 2 900,00 \$ pour une superficie de 387 m².

- Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »). Le taux moyen annuel de cette location est de 8,13 \$ / m².

Calcul sommaire du loyer (Voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe);

Année	Période précédente	2015	2016 à 2023	Total (9 ans)
Loyer	0,00 \$	2 900,00 \$ + TPS et TVQ	25 400,00\$ + TPS et TVQ	28 300,00 \$ + TPS et TVQ

Le loyer annuel a été estimé entre 3 800 \$ et 4 200 \$ par le SGPI . Ce terrain comprend une superficie non utilisable tant pour le Locataire que pour la Ville. Il est avantageux d'inclure la partie non utilisable dans les lieux loués pour éviter un résidu dont la Ville serait responsable. En conséquence, le loyer annuel de 2 900 \$ proposé par le MTQ nous paraît acceptable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation « Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre » du plan stratégique de développement durable et favorise la surveillance de l'objectif « Atteindre le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020 ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent dossier obligerait le MTQ à démanteler et déménager ses installations sur un autre site et priverait la Ville de revenus de location.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016 : approbation par les autorités municipales et signature du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

LaSalle , Direction des travaux publics (Benoit G GAUTHIER)

Certificat du trésorier :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'environnement , Direction (Diane BOULET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc AUCLAIR
charge de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-27

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Denis SAUVÉ

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Chef de section, en remplacement de Francine Fortin, directrice jusqu'au 29 février

Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-25

Approuvé le : 2016-02-26



Dossier # : 1161375002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ à 78 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ aux 78 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville	
Alchimies, Créations et Cultures	3 000 \$
Centre d'appui aux communautés immigrantes	3 400 \$
Centre de services et d'intégration des minorités culturelles	2 947 \$
Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée	2 320 \$
Solidarité Ahuntsic	2 000 \$
Anjou	
Centre Humanitaire d'organisation de ressources et de référence d'Anjou (CHORRA)	2 940 \$
Fondation LatinArte	3 430 \$
Opération Surveillance Anjou	2 313 \$
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	
Association Yemba du Canada	3 227 \$
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	3 233 \$

Communauté sépharade unifiée du Québec	3 320 \$
Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC de CDN)	2 231 \$
Head and Hands	3 267 \$
La ligue des Noirs du Québec	3 153 \$
Réseau des entrepreneurs et professionnels africains (REPAF)	3 020 \$
<i>Lachine</i>	
La P'tite maison de St-Pierre	2 485 \$
<i>LaSalle</i>	
AIR-SOM/Centre Prisme	3 107 \$
Nutri-Centre LaSalle	2 867 \$
<i>Le Sud-Ouest</i>	
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	2 455 \$
Centre africain de développement et d'entraide (CADE)	3 000 \$
Le Groupe d'Actions Locales Terrain - Le G.A.L.T	2 800 \$
Maison des jeunes l'Escampette	3 100 \$
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	
Escale Famille Le Triolet	2 920 \$
Foyer de jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal	2 847 \$
<i>Montréal-Nord</i>	
Un itinéraire pour tous	3 373 \$
<i>Pierrefonds-Roxboro</i>	
Cloverdale Multi-Ressources	2 684 \$
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	
CDC Action Solidarité Grand Plateau	3 273 \$
Centre Interculturel l'Auditoire	3 227 \$
Forum des Compétences Canado-Marocaines	2 480 \$
Mise au jeu	3 480 \$
Plein Milieu	3 273 \$
Racine Croisée Solidarité Sawa	3 260 \$
Centre de ressources de la Troisième Avenue	3 260 \$
<i>Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles</i>	
Centre d'action bénévole de Rivière-des-Prairies	2 658 \$
<i>Rosemont-La-Petite-Patrie</i>	
Centre d'aide aux familles latino américaines - CAFLA	2 920 \$
J'me fais une place en garderie	2 000 \$
La Maisonnée	2 832 \$
La VOIE des Femmes	2 790 \$
<i>Saint-Laurent</i>	
Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour Immigrants (CARI St-Laurent)	2 920 \$
Centre d'action bénévole et communautaire Saint-Laurent	2 253 \$
Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI)	3 107 \$
Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) - Comité immigrants	2 312 \$
VertCité	3 140 \$
<i>Saint-Léonard</i>	

Amis du Monde	3 040 \$
Centre d'Alphabétisation Communautaire et d'Intégration Sociale du Québec (CACISQ)	3 000 \$
Congrès national des italo-canadiens (région Québec)	3 120 \$
Maison de jeunes de Saint-Léonard	2 236 \$
Verdun	
CASA CAFI (Centre d'aide aux familles immigrantes)	2 309 \$
Ville-Marie	
Arc-en-ciel d'Afrique	3 240 \$
Carrefour de ressources en interculturel	3 432 \$
Centre de développement communautaire autochtone à Montréal	3 347 \$
Centre d'écoute et de référence Halte Ami	2 859 \$
Diversité artistique Montréal (DAM)	3 447 \$
Famille pour l'entraide et l'éducation des jeunes et des adultes (FEEJAD)	2 933 \$
Fondation Fabienne Colas	3 420 \$
Fondation Ressources-Jeunesse	2 806 \$
Groupe Harmonie	2 632 \$
Les YMCA du Qc - Centre-ville	3 076 \$
Loisirs St-Jacques de Montréal	2 000 \$
Opération Placement Jeunesse	2 987 \$
Regroupement des jeunes chambres de commerce du Qc (RJCCQ)	3 307 \$
Service à la famille chinoise du Grand Montréal	2 714 \$
Y des femmes de Montréal	2 369 \$
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	
Alliance Familles-Ecole	2 827 \$
Alliance Socioculturelle et Aide pédagogique (ASAP)	2 800 \$
Carrefour de Liaison et d'Aide Multi-ethnique C.L.A.M.	3 047 \$
Centre de loisirs communautaires Lajeunesse	2 729 \$
Corporation de développement communautaire (CDC) Solidarités Villeray / RIV	3 207 \$
Forum des Citoyens aînés de Montréal (FCAM)	2 054 \$
Héberjeune	2 880 \$
La Maison des jeunes Par la Grand'Porte	2 000 \$
L'organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)	2 967 \$
Maison d'Haïti	2 000 \$
Mon Resto Saint-Michel	2 000 \$
Tandem - VSP Centre de Loisirs Communautaire Lajeunesse	2 623 \$
Trans-Art2000	3 093 \$
Vivre Saint-Michel en santé	3 053 \$
Total du budget recommandé PMI 2016	222 453 \$

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-17 19:29

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161375002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ à 78 organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme Montréal interculturel (PMI) est de favoriser le développement des relations interculturelles harmonieuses entre les Montréalaises et les Montréalais. Les actions proposées doivent :

- encourager une meilleure compréhension entre les cultures dans le respect des droits de la personne et des valeurs démocratiques; et
- sensibiliser les citoyens et citoyennes de Montréal en matière d'ouverture à la diversité ethnoculturelle, de lutte contre le racisme et toute autre forme de discrimination.

En 2013, la Direction de la diversité sociale (DDS) utilisait de nouvelles balises et de nouveaux encadrements approuvés par les instances, contenus dans le Guide pratique annexé en « Pièces jointes » au dossier.

En 2015, 60 projets étaient acceptés sur les 79 déposés. Pour l'édition de 2016, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu 103 demandes à la suite de l'appel de propositions réalisé en octobre 2015. De ce nombre, 78 projets ont été retenus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE150915 - 13 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 486,64 \$ aux 60 organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal interculturel (PMI) 2015

CE14 0339 - 12 mars 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 205 438\$, aux 36

organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2014

CE13 0878 - 12 juin 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 203 715 \$ aux 32 organismes ci-après désignés, pour l'année 2013, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme Montréal Interculturel (PMI) 2013

CE13 0007 - 9 janvier 2013

Approuver le projet de Programme Montréal Interculturel (PMI) - 2013 remplaçant le Programme de soutien aux initiatives communautaires liées à la diversité ethnoculturelle (PSICDE)

DESCRIPTION

Un jury de trois personnes a été constitué sous la coordination de la responsable du programme réunissant un membre du Conseil Interculturel de Montréal (CIM) ainsi que deux personnes externes reconnues pour leur expertise dans le domaine interculturel, leur bonne connaissance du milieu communautaire et institutionnel montréalais et leur expérience dans la gestion de projets d'intervention sociale. Les personnes choisies possédaient les qualités personnelles suivantes :

- Habilités analytiques et de synthèse
- Rigueur
- Souplesse et ouverture
- Jugement
- Objectivité et impartialité
- Éthique

Le processus d'évaluation s'est réalisé d'abord sur une base individuelle pour l'analyse des dossiers. Le jury d'évaluation a ainsi reçu par la poste au mois de décembre 2015, les candidatures des projets, les fiches d'évaluation, le guide pratique du PMI 2016 et la déclaration relative aux conflits d'intérêts que chaque membre du jury devait signer obligatoirement.

Des 103 projets soumis, trois ont été refusés. Les 100 autres projets ont été analysés sur une échelle de 100 % selon quatre grands ensembles de critères se répartissant comme suit :

1. Situation de l'organisme demandeur: bilan financier, capacité de gestion, qualités des réalisations antérieures (25%)
2. Contenu de l'initiative (40%)
3. Rayonnement de l'initiative (25%)
4. Effets structurants de l'initiative (10%)

Suite à l'analyse individuelle des projets par chacun des jurés, une mise en commun des résultats des membres du jury a eu lieu les 22, 25 et 27 janvier 2016.

Le jury a également tenu compte, lors de ses délibérations, de l'équité territoriale (arrondissements) au niveau de l'octroi des fonds, et ce, en fonction des projets reçus par territoire.

JUSTIFICATION

Les soutiens financiers accordés aux organismes permettent la réalisation de projets novateurs ou d'activités de consolidation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense nécessaire à ce dossier, soit une somme de 222 453 \$, est prévue au budget 2016 du SDSS, et ce, dans le cadre du PMI. Ce soutien financier est non récurrent et la dépense est entièrement assumée par la ville centrale. Les crédits pour cette dépense sont réservés par l'engagement de gestion QV61375002.

Le tableau en « Pièces jointes » illustre la distribution du soutien financier totalisant la somme de 222 453 \$ aux 78 organismes, dont les projets ont été retenus. Dans les années antérieures, certains de ces organismes ont reçu un soutien financier de la Ville par le biais du PMI .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets retenus dans ce programme permettent de développer des liens de solidarité et d'augmenter la convivialité entre les citoyennes et citoyens au sein des quartiers en plus de sensibiliser les Montréalaises et Montréalais aux effets négatifs du racisme et de la discrimination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PMI permet l'émergence de nouvelles initiatives dans le domaine des relations interculturelles, et ce, dans une perspective de lutte contre la discrimination raciale. Ce programme vise à appuyer des projets et des actions structurantes ayant un impact sur la population montréalaise à l'échelle locale et métropolitaine, à court et moyen terme. De plus, il soutient des organismes dont la capacité de gestion et de mobilisation est reconnue par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera publié à la suite de l'approbation du dossier par le comité exécutif. Chaque organisme doit souligner la participation de la Ville dans ses documents promotionnels lors des événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

Avril 2016 Envoi des lettres d'acceptation ou de refus, le cas échéant, aux organismes et émission des chèques

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc RIVEST
Chef d'équipe développement social et
relations interculturelles
Marta Massana - Agent de programme 514
872.6202

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-02-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-03-17



Dossier # : 1161103001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Cirque Éloize concernant le versement d'une aide financière maximale de 205 000\$, pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier maximal de 205 000 \$ au Cirque Éloize pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie
- d'autoriser un virement budgétaire de 205 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Cirque Éloize

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-18 12:26

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161103001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Cirque Éloize concernant le versement d'une aide financière maximale de 205 000\$, pour la réalisation de travaux à la Gare Dalhousie.

CONTENU

CONTEXTE

Le siège social et les studios de création du Cirque Éloize sont localisés dans l'édifice de la gare Dalhousie depuis 2004. L'organisme est devenu propriétaire (emphytéote) du bâtiment en vertu d'un bail emphytéotique conclu avec la SHDM en juin 2012.

La gare Dalhousie est un bâtiment patrimonial significatif du Vieux Montréal qui témoigne de l'histoire du transport ferroviaire au Canada.

Le Cirque Éloize a réalisé, au cours des dernières années, des travaux importants de mise à niveau et d'amélioration au bâtiment dans le cadre d'un projet immobilier majeur de l'ordre de 10 M\$.

Le Cirque Éloize est un OBNL (il est à signaler que l'entreprise Production Éloize inc. n'est plus dans le giron du Cirque du Soleil depuis le 9 novembre 2015).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1916 - Accorder un soutien financier de 114 102 \$ à divers organismes culturels dans le cadre des programmes de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver à cette fin les projets de convention

DESCRIPTION

Des travaux supplémentaires au projet immobilier réalisé à la gare Dalhousie sont requis afin de régler les problèmes suivants :

- Infiltration d'eau par les fondations en pierre du bâtiment – travaux d'imperméabilisation au montant de 45 000 \$
- problématique de bruit (nuisance aux riverains) causée par les unités de climatisation - travaux d'insonorisation au montant de 60 000 \$
- problématique de bruit causée par les unités de ventilation – travaux d'insonorisation au montant de 100 000 \$

Le Cirque Éloïze demande une contribution financière de la Ville, au montant de 205 000 \$, pour la réalisation de ces travaux. Ces derniers ne sont pas admissibles aux programmes existants.

Le projet majeur d'immobilisation du Cirque Éloïze à la gare Dalhousie a été principalement financé par les gouvernements fédéral et provincial.

La Ville a participé minimalement au projet par une subvention de 25 000\$, accordée en 2012, dans le cadre du programme de soutien aux collectes de fonds pour des projets d'immobilisation (entente MCC/Ville).

JUSTIFICATION

Le Cirque Éloïze est un acteur majeur de la culture au Québec et est reconnu internationalement pour la qualité de ses productions circassiennes. Les spectacles d'Éloïze, en tournée dans plusieurs pays, contribuent au rayonnement international de Montréal et à sa réputation de métropole culturelle et créative.

L'implantation de l'organisme dans l'ancienne gare Dalhousie contribue à la mise en valeur de cet édifice patrimonial significatif et participe à l'animation de la partie est du Vieux-Montréal. Les impératifs de préservation et de mise en valeur des composantes patrimoniales du bâtiment ont impliqué des modifications importantes à certains équipements et ont entraîné des coûts supplémentaires non prévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 205 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 205 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet d'implantation des studios de création du Cirque Éloïze dans la gare Dalhousie répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise*, dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection du patrimoine
- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent être réalisés rapidement afin résoudre des problématiques qui sont actuellement sources de nuisances.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint au directeur, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-25

Jean-Robert CHOQUET
Directeur - Culture et Patrimoine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe
Tél : 514 280-4283
Approuvé le : 2016-03-18



Dossier # : 1151103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000\$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion. Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier maximal de 220 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion;
- d'autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-19 15:36

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1151103005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000\$ pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion. Autoriser un virement budgétaire de 220 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le Service de la culture.

CONTENU

CONTEXTE

Élaboré par la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (Société PàC), la phase 3 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal serait réalisée entre le musée actuel et la rue McGill. Cet important projet d'expansion du Musée Pointe-à-Callière vise, à terme, la création d'une institution muséologique d'envergure internationale, sur un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle en Amérique du Nord. Il permettra de mettre en valeur une dizaine de sites archéologiques et historiques majeurs, dont les vestiges du Fort Ville-Marie/Château de Callière et ceux du Marché Sainte-Anne/Parlement du Canada-Uni. Ce dernier, classé site historique et archéologique est considéré comme le berceau de la démocratie du pays (loi de la responsabilité ministérielle en 1848) où ont siégé les Pères de la Confédération canadienne tels que John A. McDonald et George-Étienne Cartier.

La phase 1 du projet, la Maison-des-Marins a été inaugurée en janvier 2013.

La phase 2 du projet, comportant la mise en valeur du Fort de Ville-Marie/Château de Callière et du collecteur Williams est en cours de réalisation. Son inauguration est prévue le 17 mai 2017, jour anniversaire de la fondation de Montréal.

La phase 3 du projet prévoit compléter le développement de Pointe-à-Callière, cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0353 - 28 mai 2015 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, une propriété superficielle pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer le volume du registre du domaine public.

CM15 0666 - 25 mai 2015 - Approuver le projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 12 519 832 \$ en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville.

CM14 1010 - 27 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place d'Youville / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1294 - 13 août 2014 - Approuver un accord de principe pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière afin de permettre à la Société du Musée Pointe-à-Callière de déposer les demandes de permis nécessaires pour la démolition d'un édifice situé au 214, rue place D'Youville et pour procéder aux fouilles archéologiques sur ce même emplacement.

CM14 0506 - 26 mai 2014 - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

DESCRIPTION

La Société PàC doit effectuer la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion.

Le présent dossier a pour objet d'approuver le projet de convention entre la Ville et la Société PàC concernant le versement d'une aide financière maximale de 220 000\$, pour la mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique pour la phase 3 de son projet d'expansion.

L'étude de pré-faisabilité réalisée il y a quelques années a confirmé un scénario de développement et démontré la faisabilité du projet global. La mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique est nécessaire afin de:

- définir le projet de la *Cité* en tenant compte des nouvelles données issues des recherches archéologiques et l'évaluation du potentiel de l'ensemble des lieux, sa faisabilité et les coûts;
- faire une révision budgétaire suite à l'acquisition de connaissances récentes lors de la réalisation de la Phase 2 du projet (nécessite l'implication des ingénieurs en structure et en civil);
- procéder à une nouvelle évaluation budgétaire suite aux analyses hydrogéologiques effectuées sur le collecteur, analyses de l'infrastructure réseautique et de la sécurité;
- réduire les risques particulièrement en souterrain (par exemple: désensablement du collecteur près du Centre d'histoire, et autres sites);
- réviser l'estimation de l'ingénierie mécanique et électrique suite à la stratégie de passage des services tel que priorisé dans le collecteur;
- mettre à jour l'échéancier du projet;
- analyser l'intégration potentielle des bâtiments limitrophes à la Cité (Caserne de pompiers, Maison Mère d'Youville);
- ajuster les paramètres techniques et architecturaux du projet ainsi que les impacts

sur l'aménagement du domaine public et des immeubles touchés par les composantes de la *Cité*;

- acquérir les connaissances nécessaires aux décisions et à la mise en valeur des lieux;
- présenter le projet mis à jour aux partenaires privés et publics.

JUSTIFICATION

La contribution financière de la Ville permettra à la Société PàC d'actualiser la nature du projet de la phase 3 de son projet d'expansion et d'en préciser les coûts de manière à pouvoir déposer les demandes de financement aux gouvernements fédéral et provincial dans le cadre du nouveau programme d'infrastructures.

À terme, cet important projet culturel aura des retombées touristiques et économiques importantes et mettra en valeur les richesses patrimoniales du lieu de fondation de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 220 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 220 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire. Cette dépense sera assumée à hauteur de 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de la phase 3 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour de l'étude de faisabilité et du programme fonctionnel et technique doit être terminée d'ici la fin du printemps 2016 pour que la Société PàC puisse compléter ses demandes de financements publics.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald DELCOURT, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint au directeur, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe
Tél : 514 280-4283
Approuvé le : 2016-03-18



Dossier # : 1160725001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1700, rue Le Ber

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines (égouts) pour le projet du 1700, rue Le Ber.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-14 08:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160725001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 pour les travaux de construction d'infrastructures souterraines pour le projet du 1700, rue Le Ber.

CONTENU

CONTEXTE

Le centre de maintenance Pointe-Saint-Charles se trouve à l'emplacement des anciens ateliers du Canadien National, un site dont les racines ferroviaires remontent au XIX^e siècle. Situé à moins de 2 km de la Gare Centrale, il accueille les trains circulant sur le réseau CN des lignes Deux-Montagnes (électrique), Mascouche (électrique/diesel), et Mont-Saint-Hilaire (diesel).

Ce site de 16 ha, dont les travaux de construction ont débuté au mois d'août 2015, regroupera aussi, des bâtiments et infrastructures ultra-modernes, comme :

- Une aire de stationnement pour 21 rames en garage extérieur
- Un atelier d'inspection pour deux rames complètes composées de 10 voitures et d'une locomotive
- Un atelier de réparations majeures pour cinq voitures multiniveaux, trois locomotives et deux couples de voitures automotrices MR90 électriques
- Un atelier de profilage des roues
- Un lave-train automatisé

Les grandes étapes du projet

- 2011 : Aménagement du chemin d'accès par la rue Marc-Cantin
- 2012 : Démolition des bâtiments existants
- 2013 : Lancement de l'appel de qualification
- 2015 : Début des travaux de construction
- 2017 : Fin des travaux et transfert des opérations de maintenance
- 2018 : Ouverture du centre de maintenance Pointe-Saint-Charles

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

Un centre intégré dans son milieu

Situé aux portes du centre-ville de Montréal, dans un secteur à forte mixité industrielle et résidentielle, le futur centre de maintenance Pointe-Saint-Charles se veut un modèle d'intégration à son milieu.

Par l'histoire :

Le concept architectural retenu et approuvé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement Le Sud-Ouest, reprend les lignes industrielles des anciens ateliers du CN. Le bâtiment principal réutilisera notamment pour la couverture de ses murs extérieurs, une grande partie des briques de l'ancien bâtiment principal détruit par un incendie.

Un mini centre d'interprétation sera aussi intégré au bâtiment administratif pour rappeler la riche histoire ferroviaire du secteur.

JUSTIFICATION

Pour l'emploi :

Une fois en activité, le centre d'entretien Pointe-Saint-Charles générera plus de 170 emplois permanents, et servira de pôle d'attraction pour plusieurs fournisseurs reliés au domaine ferroviaire.

Une entente de partenariat pour favoriser la formation de la main-d'œuvre locale aux métiers de l'industrie ferroviaire a également été signée avec le Regroupement économique et social du Sud-Ouest (RÉSO). Celui-ci sera chargé d'élaborer un programme de formation adapté aux besoins de l'AMT et de l'industrie, en collaboration avec les institutions d'enseignement et les milieux de travail.

Par le respect des riverains :

Dès le début du projet, en 2010, la notion de bon voisinage a été au cœur des préoccupations de l'AMT. Une étude acoustique a été commandée à une firme reconnue afin de nous assurer que les activités du centre d'entretien ne dépasseraient pas les normes municipales en vigueur en matière de bruit.

Les conclusions de l'étude ont conduit l'AMT à mettre en place, dès le début de la phase de construction du centre, des mesures concrètes :

- Une butte antibruit de 300 mètres de long et de 2 à 8 mètres de haut, constituée d'un mur acoustique et d'un talus paysagé avec un accès cyclable et piétonnier à son sommet pour offrir un point de vue sur le centre-ville. Un mur acoustique fait de béton et de panneaux translucides dans le prolongement de la butte, d'une hauteur de 7 mètres sur 134 mètres de long, pour compléter les mesures de protection des résidents.
- Un accès des camions au chantier, puis au centre de maintenance par la rue Marc-Cantin, afin de limiter la circulation dans les zones résidentielles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission de ce certificat est primordial pour obtenir l'autorisation du MDDELCC afin de réaliser les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la direction du conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'attestation de non-objection représente une des formalités administratives requises de la part du MDDELCC pour l'émission du certificat d'autorisation, pour effectuer des travaux relatifs à l'eau potable, aux eaux usées et aux eaux pluviales sur le territoire de la municipalité concernée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves FAUCHER, Service de l'eau
Jacques BLANCHARD, Service de l'eau
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest

Lecture :

Yves FAUCHER, 23 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CARON
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Sébastien LÉVESQUE
Directeur

Le : 2016-02-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien LÉVESQUE
Directeur



Dossier # : 1164310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 5 au 7 avril 2016, afin de participer au congrès Cities Reducing Poverty: When Mayors Lead, à Edmonton. Montant estimé : 2 013,15 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 5 au 7 avril 2016, afin de participer au congrès Cities Reducing Poverty: When Mayors Lead, à Edmonton. Montant estimé : 2 013,15 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-08 11:01

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164310001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Russell Copeman, membre du comité exécutif, du 5 au 7 avril 2016, afin de participer au congrès <i>Cities Reducing Poverty: When Mayors Lead</i> , à Edmonton. Montant estimé : 2 013,15 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre dernier, le maire de la Ville d'Edmonton, M. Don Iveson, a convié le maire de Montréal à participer à une conférence portant sur le rôle des villes dans la lutte contre la pauvreté. L'événement intitulé *Cities Reducing Poverty : When mayors lead* , se tiendra à Edmonton du 5 au 7 avril 2016.

M. Russell Copeman a été désigné par M. le Maire à prendre part à cet événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'événement *Cities Reducing Poverty : When mayors lead* est réalisé en partenariat avec la Ville d'Edmonton, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et Vibrant Cities Canada, une communauté de pratiques dédiée à la réduction de la pauvreté dans les villes canadiennes. L'événement devrait accueillir près de 250 participants dont des maires de plusieurs villes canadiennes, des représentants de toutes les provinces et territoires ainsi que du gouvernement fédéral réunis autour de la thématique de la réduction de la pauvreté. Les organisateurs de l'événement soutiennent poursuivre trois principaux objectifs :

- 1) Offrir de l'accompagnement aux maires désireux de trouver des solutions concrètes à la pauvreté et des façons innovantes de sensibiliser les citoyens à cet enjeu ;
- 2) Faire valoir des exemples de réussites et des solutions structurantes mises en œuvre par les villes ;
- 3) Développer des recommandations à soumettre aux gouvernements provincial et fédéral afin que ceux-ci appuient les efforts des villes dans la réduction de la pauvreté.

Programmation

M. Don Iveson, maire d'Edmonton prononcera une allocution lors de l'événement : la ville hôte vient, en effet, d'adopter sa stratégie de lutte contre la pauvreté (*End Poverty Edmonton Strategy*).

Un document-cadre sera présenté conjointement par le président et chef de la direction de la FCM, M. Brock Carlton, et par M. Paul Born du Tamarack Institute, lequel fera état d'exemples, de recommandations et de stratégies pouvant être développées et mises en œuvre par les villes afin de réduire la pauvreté.

La programmation de l'événement s'étend sur trois jours et comprendra plusieurs discussions en plénières, tables-rondes, ateliers et visites d'étude. La programmation de l'événement reste à être finalisée mais comprend déjà, entre autres, la mairesse suppléante de Toronto, Mme Pam McConnell, le maire de Winnipeg, M. Brian Bowman, ainsi que la directrice exécutive de *First Nations Child and Family Caring Society of Canada*, Dr. Cindy Blackstock.

Plusieurs activités de réseautage sont également prévues à l'horaire.

JUSTIFICATION

En prenant part à cet événement, M. Copeman aura la chance de bénéficier d'un partage d'expertises qui sera bénéfique aux citoyens montréalais.

Ce sera également l'occasion de faire valoir les différents volets de l'expertise montréalaise et le continuum de services mis en place qui permet d'aborder l'ensemble des défis inhérents à la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale : promotion des initiatives visant à la fois la réussite éducative de l'enfance à l'âge adulte et la création d'environnements favorables à une saine alimentation, au bien-être de la collectivité et des groupes plus vulnérables (enfants, aînés, personnes handicapées, nouveaux arrivants, etc.). M. Copeman pourra notamment échanger avec ses pairs sur les questions :

- d'accès à des logements adéquats, accessibles et abordables ;
- de lutte contre l'itinérance (Plan d'action montréalais 2014-2017) ;
- d'économie sociale ;
- d'intégration en emploi ;
- etc.

Ce forum permettra également de mettre de l'avant la vision proposée par la Ville de Montréal dans son mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur le troisième *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 013,15 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-07

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-03-08



Dossier # : 1164794002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

De demander au conseil d'agglomération de désigner monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-14 08:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164794002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désignation de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 : Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement du Grand Sud-Ouest est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Grand Sud-Ouest. Le PME MTL Grand Sud-Ouest accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Assurant la relève du mandat CLD du Sud-Ouest, il offre des services d'accompagnement et de financement adaptés aux entreprises privées et d'économie sociale situées sur son territoire. De plus, le PME MTL Grand Sud-Ouest, en collaboration avec Emploi-Québec, offre un service de placement aux chercheurs d'emploi (prestataires de l'assurance-emploi ou sans revenu de tous âges), des conseils personnalisés de même que l'accès à un réseau d'employeurs et d'organisations de développement de l'employabilité.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Grand Sud-Ouest dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin d'assurer une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 13 personnes, soit les 3 maires d'arrondissement et 10 personnes des milieux d'affaires incluant le président. Pour le Sud-Ouest, la représentation sera du maire d'arrondissement et de 3 personnes d'affaires. Les personnes d'affaires n'ont pas à être nommées par le conseil d'arrondissement.

En ce sens, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest recommande au conseil

d'agglomération d'entériner la nomination d'un représentant élu de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration et au comité exécutif de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest.

Le conseil d'arrondissement doit recommander au conseil d'agglomération la nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de PME MTL Grand Sud-Ouest. Monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, est désigné pour siéger à ce titre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Recommander au conseil d'agglomération d'entériner la nomination de monsieur Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour siéger au comité exécutif et au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale, PME MTL Grand Sud-Ouest, desservant le territoire composé des arrondissements de Verdun, LaSalle et du Sud-Ouest, à compter d'avril 2016.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration et au comité exécutif de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination d'un représentant élu au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale, par le conseil d'arrondissement en mars et par le conseil d'agglomération en avril est primordiale afin de ne pas retarder davantage le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il appartiendra à l'organisme de faire connaître la composition de son conseil d'administration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération du 21 avril 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie OTIS, Le Sud-Ouest

Lecture :

Marie OTIS, 15 février 2016

Martine ÉTHIER, 15 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cynthia LAUZON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-12

Pascale SYNNOTT
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Aurèle BLANCHETTE
Directeur d'arrondissement par intérim

CE : 30.004
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161543003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 19e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 12 mai 2016.

Le Service de la diversité sociale et des sports recommande :

1. D'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Article 32), l'ordonnance jointe au présent dossier ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard les 9, 10 et 12 mai 2016 à l'occasion des 19^e Jeux FADOQ île de Montréal des 50 ans et plus.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-03 08:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161543003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la gestion des installations sportives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2016 (15-091 - Article 32), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 6 300,80 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 19e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 9,10 et 12 mai 2016.

CONTENU

CONTEXTE

La FADOQ-Mtl, représente le plus important regroupement de personnes âgées de 50 ans et plus. Sa mission est de rendre accessibles les activités de loisir à cette clientèle. Cet organisme à but non lucratif compte 45 643 membres et 52 groupes affiliés. Depuis 44 ans, sa mission consiste à accroître la qualité de vie des personnes de 50 ans et plus en leur offrant des activités qui contribuent à leur développement et à leur épanouissement personnel.

De ce fait, au fil des années, FADOQ-Mtl a développé différents outils, services et activités au profit de sa clientèle tels que les « Jeux FADOQ Île de Montréal - 50 ans et plus » (Jeux). L'événement à caractère sportif et récréatif en sera à sa 19^e édition et se déroulera du 9 au 14 mai 2016. L'objectif étant la promotion d'un mode de vie sain, ce grand rassemblement vise à démontrer que la pratique de l'activité physique est une composante essentielle au bien-être des personnes de 50 ans et plus.

La Ville soutient la FADOQ-Mtl en leur accordant une gratuité pour l'utilisation du complexe sportif Claude-Robillard (CSCR) depuis 2009.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0859 - 06-05-15 Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2015 (14-044 - Article 31), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal (FADOQ-Mtl), d'une valeur de 5 202,60 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre de la 18e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal, les 11,12 et 15 mai 2015

CE14 0696 - 30-04-14 Édicter, en vertu de l'article 26 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), l'ordonnance no 2 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, d'une valeur de 2 354,80 \$, avant taxes, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard, les 5 et 8 mai 2014.

CE13 0431 - 10-04-13 Édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013) (12-055) (Article 28), une ordonnance ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ-Région Île de Montréal, d'une valeur de 8 399,65 \$, pour l'utilisation des installations au complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre des 16e Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus, les 3, 6, 7, 8 et 9 mai 2013.

DESCRIPTION

Les Jeux proposent onze disciplines dans le cadre de deux volets, soit les tournois récréatifs comprenant les disciplines de pétanque et petites quilles, ainsi que les tournois de maîtres incluant les disciplines de badminton, balle molle, course, golf, marche, natation, pétanque, petites quilles, tennis, tennis de table et volley-ball.

En 2015, 353 personnes ont participé à la 18^e édition des Jeux dont 68 % provenaient du territoire de l'agglomération de Montréal. Pour l'édition 2016, les organisateurs visent 500 participants pour un total de 600 inscriptions à différentes activités (les participants peuvent s'inscrire à plus d'une activité physique ou sportive).

Ayant des ressources limitées pour assurer la tenue des Jeux et voulant éviter une hausse des frais d'inscription aux participants, la FADOQ-Mtl compte avoir recours à plusieurs commanditaires ou partenaires, lesquels accorderaient une gratuité pour l'utilisation de leurs installations sportives, notamment le parc Jarry de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le parc de La Louisiane de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, le parc Pie-XII de l'arrondissement Saint-Léonard, ainsi que la piscine Pierre-Lorange de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Afin de réduire les coûts de location des installations requises pour la tenue des Jeux, l'organisme demande la gratuité pour l'utilisation de locaux du CSCR pour les 9, 10 et 12 mai 2016 pour la tenue des compétitions de badminton, tennis de table et volley-ball, ainsi que l'utilisation de la piste d'athlétisme de la salle omnisports pour la tenue des compétitions de marche et de course en cas de pluie.

L'organisme assume tous les coûts reliés à l'organisation de cet événement. La Ville fournira un soutien en biens et services d'une valeur de 6 300,80 \$, correspondant aux frais de location des installations du CSCR, ce qui représente approximativement 12 % du budget de l'événement.

JUSTIFICATION

L'organisme ne peut pas déposer une demande au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine de la Ville de Montréal car l'événement ne répond pas aux critères d'admissibilité. Toutefois, la municipalité souhaite soutenir une offre de service en sport et loisir répondant aux besoins évolutifs de sa population notamment la clientèle des personnes âgées qui représente une tranche importante de la population. En effet, sur l'île de Montréal, on compte plus de 656 000 personnes âgées de 50 ans et plus, ce qui représente le tiers de la population montréalaise. Une dérogation au Règlement sur les tarifs est nécessaire afin de pouvoir soutenir l'événement et assurer son succès.

Cet événement entraînera des retombées positives :

- En appuyant la FADOQ-Mtl dans l'organisation des Jeux, la Ville contribue positivement à la promotion et au maintien d'un mode de vie sain et actif, et ce, non seulement chez les personnes âgées de 50 ans et plus, mais auprès de toute la population. La promotion d'un mode de vie sain est d'ailleurs une recommandation de la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports lors de la consultation publique de Montréal physiquement active en 2012-2013;
- Une personne âgée active représente un modèle pour la population. L'événement est une occasion d'offrir à la population une image positive du vieillissement;
- La Ville contribue à briser l'isolement des personnes plus âgées;
- Cet événement est le plus grand rassemblement à caractère sportif et récréatif exclusif aux personnes âgées de 50 ans et plus à Montréal et, de ce fait, il favorise le développement d'un sentiment d'appartenance à leur ville;
- Le soutien accordé par la Ville permettra de rehausser la qualité de cette compétition amicale et de renforcer la promotion de l'événement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais d'utilisation des installations du CSCR liés à la réalisation des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus ont été estimés à 6 300,80 \$, lesquels se répartissent comme suit :

	Location (\$)	Date	Activités
Gymnase double	5 300,00 \$	10 et 12 mai 2016	Badminton, tennis de table et volley-ball
Piste d'athlétisme intérieure	1 000,80 \$	9 mai	Marche et course
Total	6 300,80 \$		

Le budget de l'organisme pour tenir l'édition 2016 des Jeux de l'île de Montréal des 50 ans et plus est de 52 390 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à tenir un événement écoresponsable et l'incitera à adopter les pratiques en vigueur au CSCR.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la Ville n'accorderait qu'une partie ou aucun soutien, l'organisme ne pourrait équilibrer son budget, ce qui pourrait le contraindre à réduire l'envergure de l'événement et à en compromettre la qualité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Du 9 au 14 mai 2016 : déroulement de la 19^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal (50 ans et plus).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David LECLERC, Service de la diversité sociale et des sports
Joëlle DESLIÈRES, Service de la diversité sociale et des sports
Julie LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rocca LONIGRO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-23

Jean-François DULIÈPRE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-03-02



Dossier # : 1161361001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art » (exercice financier 2016)

Il est recommandé :
d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2016) »

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-17 19:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161361001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art » (exercice financier 2016)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement permet à la Ville d'accorder, via le Programme de subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art, une subvention à l'artiste professionnel pour l'utilisation d'un atelier d'artiste pour la production d'œuvres originales de recherche ou d'expression. Ce règlement est adopté annuellement depuis 1995. En 2008, la Ville abandonne le rôle des valeurs locatives. Or, jusqu'en 2008, les valeurs de ce rôle servent de base pour le calcul des subventions de ce programme. En conséquence, le règlement pour l'exercice financier 2008 introduit des modalités différentes pour tenir compte de ce changement et pour remplacer l'ancienne formule de calcul. Depuis 2009, le règlement reconduit les modifications de 2008 avec la nouvelle formule de calcul des subventions.

À l'instar des années antérieures, la date limite d'acceptation des demandes est fixée 90 jours après la fin de l'année visée. Ainsi, la date limite d'acceptation des demandes pour l'année 2016 est le 31 mars 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0829 du 15 juin 2015

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2015)

CM14 0432 du 28 avril 2014

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2014)

CM13 0470 du 27 mai 2013

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2013)

CM12 0319 du 16 avril 2012

Adoption - Règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art (exercice financier 2012)

DESCRIPTION

Le règlement accorde une subvention à l'artiste professionnel ou à la personne morale, dont un tel artiste a le contrôle ou au regroupement d'artistes professionnels, pour l'utilisation d'un atelier d'artiste dans un immeuble ou une partie d'immeuble non résidentiel situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Depuis 2008, le calcul de la subvention tient compte de la superficie occupée et utilisée comme atelier d'artiste ainsi que du nombre de jours durant lesquels la partie de l'immeuble ou l'immeuble, non résidentiel, est utilisé comme tel. Cette approche méthodologique adoptée en 2008 est conservée pour l'année 2016. Plus précisément, le taux utilisé pour le calcul de la subvention demeure à 5,38 \$ le mètre carré de superficie de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble utilisé comme atelier d'artiste.

Depuis la création de ce programme, le total annuel, par catégorie, des subventions accordées à ce jour est comme suit :

Année	Arts visuels (\$)	Demandes #	Métiers d'art (\$)	Demandes #	Total (\$)	Demandes #
1995	112 002,41	-	-	-	112 002,41	-
1996	157 361,15	275	43 317,32	60	200 678,47	335
1997	166 187,43	282	50 419,58	78	216 607,01	360
1998	187 623,46	304	54 371,90	83	241 995,36	387
1999	199 949,23	332	59 851,26	86	259 800,48	418
2000	202 500,91	325	67 834,47	99	270 335,38	424
2001	170 601,31	333	71 011,34	112	241 612,65	445
2002	162 996,15	312	75 908,61	119	238 904,76	431
2003	179 665,28	292	85 731,47	106	265 396,75	398
2004	178 219,09	288	80 581,93	99	258 801,01	387
2005	169 612,11	256	82 153,52	95	251 765,64	351
2006	159 494,02	243	80 575,59	99	240 069,61	342
2007	143 535,88	201	68 730,65	87	212 266,53	288
2008	160 130,96	222	63 040,74	90	223 171,71	312
2009	178 078,53	252	60 210,64	92	238 289,17	344
2010	182 828,00	269	56 963,00	93	239 791,00	362
2011	175 521,00	253	60 634,00	95	236 154,00	348
2012	176 767,00	257	65 108,00	106	241 875,00	363
2013	175 207,00	258	64 306,00	114	239 513,00	372
2014	156 074,00	237	63 628,00	108	219 702,00	345
2015	84 890,00*	98*	34 114,00*	51*	119 004,00*	149*

* traitées à ce jour

L'équipe de gestion procède chaque année à l'envoi de deux rappels ou plus, auprès des bénéficiaires de l'année précédente.

JUSTIFICATION

Ce règlement donne suite aux décisions depuis l'exercice de 1995, par des administrations municipales qui se sont succédées, d'accorder des subventions aux artistes professionnels dans le domaine des arts visuels et, depuis l'exercice de 1996, d'en accorder aussi à ceux du domaine des métiers d'art. À l'époque, les artistes ne pouvant être exemptés de la taxe d'affaires, la Ville considérait important de leur accorder un avantage équivalant, par le biais d'un programme de subvention. Depuis, 2008, la subvention est plutôt pour soutenir leur atelier d'artiste professionnel. À l'heure actuelle, le soutien aux OBNL de ce domaine s'effectue notamment par les mesures ou programmes adoptés en vertu de la Politique de développement culturel alors que le soutien aux artistes au moyen d'une subvention sera maintenu par l'adoption du présent règlement.

Finalement, le programme maintient un lien de confiance important entre la Ville, le milieu et les artistes concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires afférents aux subventions, consentis dans le cadre de ce règlement sont de 235 000 \$. Tout montant additionnel de subvention est pris à même l'enveloppe prévue. Les crédits budgétaires nécessaires à ce dossier sont prévus au Service de la culture. La gestion du programme est assurée par le personnel de l'équipe du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) depuis 2008. Cependant, il est prévu transférer cette année la gestion de ce programme au Service de la culture. Cette dépense est assumée entièrement par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en œuvre de ce règlement sur la subvention aux artistes professionnels des arts visuels et des métiers d'art est prévue pour mai 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Mai 2016

- Mise à jour des documents du programme, du formulaire de demandes
- Lien sur le site Internet de la culture de la Ville
- Mise à jour des rubriques sur le site de la culture avec PDF du programme et du formulaire de demande

Mai 2016

- Annonce auprès des bénéficiaires de 2015

Octobre 2016

- 2e rappel auprès des bénéficiaires de 2015

Février 2017

- 3e rappel auprès des bénéficiaires de 2015

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016 Présentation au comité exécutif pour recommandation au conseil

Avril 2016 Présentation au conseil - avis de motion

Mai 2016 Présentation au conseil pour adoption

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Annie Gerbeau

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Le : 2016-03-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe
Tél : 514 280-4283
Approuvé le : 2016-03-16



Dossier # : 1154278003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000\$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) » de sorte à augmenter l'emprunt de 55 710 000 \$ pour un total de 64 798 000 \$.

Il est recommandé :
d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000 \$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) » de sorte à augmenter l'emprunt de 55 710 000 \$ pour un total de 64 798 000 \$, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-03-21 10:18

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154278003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projet d'usines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000\$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) » de sorte à augmenter l'emprunt de 55 710 000 \$ pour un total de 64 798 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'usine Atwater est l'une des six usines d'eau potable de l'agglomération de Montréal, avec l'usine Charles-J.-Des Bailleurs, elle dessert une population de plus d'un million et demi d'habitants. Des travaux majeurs de réfection de l'usine Atwater doivent être réalisés compte tenu de la désuétude des équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération);
CG 15 0309 - 30 avril 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 9 088 000\$ afin de financer les travaux de réfection de l'usine d'eau potable Atwater admissibles au programme de transfert de la Taxe fédérale d'accise sur l' Essence et Contribution du gouvernement du Québec (TECQ).

DESCRIPTION

Suite à l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, les dépenses TECQ prévues pour la réfection de l'usine Atwater sont passées de 9 088 K\$ à 64 798 K\$. Le présent dossier vise donc à augmenter de 55 710 000 \$ l'actuel règlement d'emprunt de 9 088 000\$ et afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Atwater pour une somme totale de 64 798 000 \$.

Pour la programmation 2016-2018, les principaux travaux sont :

- la réfection des quatorze groupes motopompes;
- la réfection des équipements électriques de haute tension;
- la réfection des équipements de mécanique de bâtiment (ventilation, chauffage, climatisation);

- la décontamination de la station haute pression et interconnexion 1;
- la mise en route des procédés : réacteurs UV, hypochlorite et ozonation;
- la réfection des pompes à la basse pression;
- la fabrication et l'installation de vitres pour la fermeture des façades des filtres.

Ce règlement couvrira également les frais et honoraires d'études et de conception, la confection des plans et devis, la surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rattachant

JUSTIFICATION

La Direction de l'eau potable doit réaliser ces travaux afin de respecter les nouvelles exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) et d'assurer la fiabilité de ses équipements de production de l'eau. La désuétude ainsi que la difficulté à trouver des pièces de rechange augmentent les risques de défaillance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification de règlement permettra de financer les travaux du projet "Modernisation Usine Atwater" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Toutes clauses liées aux subventions demeurent inchangées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Le règlement modifiant le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible d'effectuer les travaux nécessaires à la fiabilité des équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GIRARD
C/d ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-26

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-01-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-21



Dossier # : 1167235001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux».

Il est recommandé :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux», sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-17 19:22

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167235001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement intitulé: «Règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux».

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de 40 patinoires intérieures réparties dans 34 arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de service en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux du Service de la diversité sociale et des sports (anciennement la Direction des sports et de l'activité physique), qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Le 25 janvier 2012, le comité exécutif a approuvé des modifications au Programme en raison des besoins plus importants que prévus en travaux de mise aux normes.

Le calendrier de réalisation prévisionnel du programme municipal du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prévoit intervenir en moyenne, à chaque année d'ici 2020, dans quatre arénas en conception et quatre arénas en chantier afin de respecter les engagements de la Ville. La priorité a d'abord été accordée dans l'ordre aux arénas ayant des systèmes de réfrigération fonctionnant au fréon (HCFC-22) et aux plus vétustes. Le calendrier a également été révisé avec les arrondissements en vue de répartir les interventions dans le temps et sur le territoire montréalais minimisant ainsi l'impact sur l'offre de service aux citoyens (voir calendrier en pièce jointe).

Le Programme prévoit un soutien financier sur la base du coût des travaux admissibles, soit:

- Le remplacement ou la mise aux normes du système de réfrigération;
- Des travaux de mise aux normes requis pour respecter la réglementation, pour assurer la sécurité des usagers et des employés et pour éviter la fermeture de l'aréna (impliquant l'arrêt des opérations) à court et moyen terme;
- La mise en place de mesures d'économie d'énergie, les travaux requis pour la certification LEED argent et l'accessibilité universelle de base.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1282	17 novembre 2015	Adopter le programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du conseil municipal.
CM15 0565	28 avril 2015	Adopter le règlement d'emprunt de 77 951 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
CM12 0137	21 février 2012	Adopter le règlement d'emprunt de 60 500 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
CE12 0095	25 janvier 2012	Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment la description des travaux admissibles conformément aux informations contenues au dossier décisionnel.
CM11 0655	22 août 2011	Offrir aux arrondissements concernés, les services de la Direction des stratégies et transactions immobilières pour faire la gestion globale des projets de mise aux normes des arénas du Programme et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.
CE10 1137	7 juillet 2010	Adopter, tel que soumis, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.
CM09 0200	30 mars 2009	Adopter le règlement d'emprunt de 30 500 000 \$ pour financer le fonds des arénas concernant la mise à niveau des systèmes de réfrigération et la mise aux normes des équipements.

DESCRIPTION

Le règlement autorisant un emprunt de 36 000 000 \$, objet du présent dossier, permettra le financement corporatif pour la mise en oeuvre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux, notamment pour les projets qui débiteront en 2016, soit le complexe Gadbois (2 glaces), l'aréna Chénier (1 glace) et l'aréna Saint-Michel (2 glaces).

JUSTIFICATION

En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22) d'ici 2020. Il devient donc nécessaire de remplacer les systèmes de réfrigération des arénas de la Ville, sans quoi les arénas ne pourraient plus être en opération à partir de 2020. De plus, divers travaux de mise aux normes sont requis considérant l'âge et l'état des arénas municipaux. La réalisation de ces travaux simultanément avec ceux des systèmes de réfrigération permettront d'éviter une nouvelle fermeture des arénas concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt de 36 000 000 \$ est requise pour poursuivre la réalisation du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux et de dépenser les budgets qui lui sont consacrés au PTI 2016-2018, notamment pour les projets qui débiteront en 2016, soit le complexe Gadbois (2 glaces), l'aréna Chénier (1 glace) et l'aréna Saint-Michel (2 glaces). Le budget prévu au PTI du SDSS est de 7 200 000 \$ par glace, pour un budget total de 36 000 000 \$ pour réaliser cinq (5) glaces. Ce règlement d'emprunt sera à la charge des citoyens de la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux vise d'abord le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. Par ailleurs, les projets réalisés dans le cadre de ce programme, visent la certification LEED argent, conformément à la politique de développement durable pour les édifices municipaux de la Ville de Montréal. Finalement, les projets incluent également la mise en place de mesures d'efficacité énergétique, telle que la récupération de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude domestique, lorsque possible, des systèmes d'éclairage moins énergivores et l'ajout d'une toile réfléchissante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement qui permettra la mise en oeuvre du Programme selon le calendrier prévu, est essentiel pour éviter une rupture de l'offre de service d'ici 2020, en raison de l'interdiction d'utilisation du fréon (HCFC-22) et de la vétusté de plusieurs arénas. La fermeture non planifiée et simultanée de plusieurs arénas aurait également un impact majeur sur l'offre de service aux citoyens puisque les arénas fonctionnent en réseau et que leur utilisation est déjà saturée en période de pointe. Si le dossier est retardé, cela aurait un impact majeur sur l'octroi du contrat qui est prévu en juin 2016 pour l'appel d'offres conjointe de cinq (5) glaces, étant donné que l'approbation du règlement par le ministère est également prévu en juin - juillet 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2016	Avis de motion par le conseil municipal
Mai 2016	Adoption du nouveau règlement d'emprunt par le conseil municipal
Juin - juillet 2016	Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-01

Normand GIRARD
Chef de division - programme des arénas

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-03-17



Dossier # : 1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre- Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-03-14 08:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane GAUTHIER
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1166826003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé d'adopter un règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (14-049) afin de soustraire de son application les bâtiments de trois logements et moins ainsi que certains projets de redéveloppement à vocation collective et institutionnelle tels les garderies, écoles et centres hospitaliers.

Les modifications proposées font suite à l'analyse des demandes visées par le règlement 14-049 sur une période de 10 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement, le 30 mars 2015. Au courant de cette période, un total de 20 demandes ont été visées par le règlement. Aussi, certains constats ont pu être observés suite à l'analyse du règlement et des différents cas.

Tout projet de nouvelle construction de garderies, d'écoles et de centres hospitaliers se qualifie comme projet de redéveloppement et des frais de parcs doivent être assumés. À titre d'exemple, un projet de nouvelle garderie qui s'implante sur un terrain vacant pourrait devoir payer une somme très importante en frais de parcs. Il s'agit d'équipements collectifs et institutionnels reconnus pour leur rôle bénéfique dans une communauté.

Au courant des derniers mois, des citoyens ont signifié leur mécontentement quant à l'imposition de frais de parcs, et ce, principalement lors de demandes de conversion de duplex et de triplex existants en copropriété divise.

Une iniquité subsiste entre les frais exigés pour les petits bâtiments de deux ou trois logements et les projets immobiliers de moyenne et grande ampleur. À titre d'exemple, la transformation d'un duplex en copropriété divise génère un paiement de près de 10 000\$ par logement, alors que les projets de plus grande envergure (ex. 20 à 100 logements) génèrent des revenus variant de 800\$ à 4000\$ par logement.

À titre indicatif, des 20 demandes étudiées, 7 n'auraient pas nécessité de frais de parcs si les modifications proposées dans le présent sommaire avaient été en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0368 - Le 23 mars 2015 - Adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. (Dossier 1141462012)

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à soustraire du règlement 14-049 les immeubles de 3 logements et moins lors de leur conversion en copropriété divise, ainsi qu'à soustraire les projets de redéveloppement dont l'utilisation principale projetée est l'une des suivantes: garderie, école primaire et préscolaire, école secondaire, collège d'enseignement général et professionnel, université, centre de services de santé et de services sociaux ou centre hospitalier.

JUSTIFICATION

Considérant l'important poids financier que représentent les frais pour fins de parcs sur les propriétaires de duplex et de triplex désirant les convertir en copropriété divise;
Considérant que des projets tels garderies, écoles ou de centres hospitaliers sont des équipements collectifs et institutionnels bénéfiques pour la communauté;
Considérant les commentaires reçus des citoyens au courant des derniers mois;
Considérant que ces modifications ne compromettent pas significativement l'augmentation du financement en vue de l'acquisition de terrains, l'aménagement et la mise à niveau des parcs et espaces verts de l'arrondissement;
La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur la période de 10 mois étudiée, cette modification représente près de 177 724\$ qui n'aurait pas été visé par le règlement s'il excluait les bâtiments de trois logements et moins ainsi que les garderies, écoles et centres hospitaliers, sur un montant total de près de 1 381 419\$ visé par le règlement, ce qui représente 13% du budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées ne compromettent pas l'augmentation du financement dédié aux parcs et espaces verts tout en assurant un meilleur équilibre avec la capacité financière des citoyens et des établissements à vocation collective.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié et une consultation publique aura lieu conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 mars 2016: Adoption d'une résolution de transmission par le conseil d'arrondissement demandant l'adoption du règlement par le conseil municipal
- 6 avril 2016: Présentation au comité exécutif dans le but d'inscrire le projet à l'ordre du jour du conseil municipal
- 18 avril 2016: Avis de motion et adoption du premier projet de règlement par le conseil municipal
- avril 2016: Publication d'un avis annonçant l'assemblée publique de consultation
- mai 2016: Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement
- mai 2016: Transmission du procès verbal de la consultation publique ainsi que du projet de règlement final
- juin 2016: Présentation du dossier au comité exécutif dans le but d'inscrire le règlement final à l'ordre du jour du conseil municipal
- juin 2016: Adoption du règlement final par le conseil municipal
- juillet 2016: Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 117.1 à 117.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ , chapitre A-19.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Philippe GRENIER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-29

Gisèle BOURDAGES
conseiller(ere) en aménagement- c/e

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directrice de l'aménagement urbain et des
services aux entreprises

CE : 40.006
2016/03/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS